



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

POLYCOPIE DE COURS :
Contexte international

**REALISE PAR le Dr. AKERKAR Arezki
MAITRE DE CONFERENCES CLASSE B**

Année universitaire : 2017/2018

TABLE DES MATIERES

Introduction générale.....	5
Chapitre I: la mondialisation de l'économie.....	7
Introduction	7
1. La mondialisation : aperçu historique	7
1.1. La phase d'internationalisation	7
1.2. La phase de transnationalisation (1945-1980).....	8
1.3. La phase actuelle de la mondialisation	8
2. Définitions de la mondialisation.....	9
3. Les dimensions de la mondialisation.....	10
3.1. La dimension économique	10
3.2. La dimension stratégique	10
3.3. Les aspects sociaux	10
3.4. Les aspects culturels	11
3.5. Les aspects structurels	11
3.6. Les aspects politiques	11
4. Les caractéristiques de la mondialisation	11
4.1. L'intensification des échanges de biens et services.....	11
4.2. L'accroissement des flux des IDE	13
4.3. L'intégration des marchés financiers	14
4.4. L'accroissement de la migration internationale.....	15
4.5. La diffusion des technologies à l'échelle planétaire	16
5. Les acteurs de la mondialisation.....	17
5.1. Les acteurs institutionnels.....	17
5.1.1. Les Etats.....	17
5.1.2. Les regroupements d'Etats.....	19
5.2. Les organisations intergouvernementales.....	20
5.2.1. Le Fonds Monétaire International.....	20
5.2.2. La Banque Mondiale	21
5.2.3. L'Organisation Mondiale du Commerce.....	22
5.3. Les acteurs économiques : les firmes multinationales.....	22
5.4. Les acteurs sociaux : les organisations non gouvernementales (ONG).....	23
Conclusion.....	24
Chapitre II : les conséquences de la mondialisation sur les PVD	25
Introduction	25
1. Les PVD dans la mondialisation : des résultats inégaux	25
1.1. Hétérogénéité des PVD à l'ère de la mondialisation	25

Chapitre IV : la coopération Nord-Sud	42
Introduction	42
1. Une coopération internationale réduite à l'Aide Publique au Développement (APD).....	42
2. L'ère des objectifs stratégiques : la mondialisation et la régionalisation au secours de l'aide !.....	44
2.1. Produire les Biens Publics Mondiaux (BPM) : quels enjeux ?.....	45
2.2. Accompagner la mondialisation et la régionalisation : les limites du modèle européen.....	45
3. Vers la quête d'un nouveau modèle de coopération : quelle pertinence pour les relations partenariales ?.....	47
3.1. Le concept de « <i>société civile</i> » est-il une innovation transposable au Sud ?.....	49
3.2. La problématique de transfert du modèle de « <i>bonne gouvernance</i> » au Sud.....	50
Chapitre V : étude de cas d'une expérience de développement des PVD à l'ère de la mondialisation : quels enseignements pour l'Algérie à partir de l'expérience sud-coréenne ?	53
Introduction	53
1. La Corée du Sud : les secrets d'un miracle	54
1.1. Les ingrédients de succès de la Corée du Sud	54
1.1.1. Les facteurs internes	54
1.1.1.1. La pertinence des arbitrages économiques	54
1.1.1.2. Le facteur culturel	54
1.1.1.3. Le modèle institutionnel : le rôle de l'Etat	54
1.1.2. Les facteurs exogènes	55
1.1.2.1. Le soutien américain	55
1.1.2.2. Le soutien financier japonais	55
1.2. La dynamique de la mondialisation comme moteur de la croissance	56
1.2.1. Une insertion réussie dans le commerce mondial	56
1.2.2. Le rôle des IDE dans la croissance sud-coréenne	56
2. L'Algérie : les causes de l'échec.....	57
2.1. La stratégie algérienne du développement et son échec	57
2.1.1. Les objectifs de la stratégie algérienne du développement	57
2.1.2. Evaluation des résultats de la stratégie algérienne du développement.....	60
2.1.2.1. Les aspects positifs.....	60
2.1.2.2. Les aspects négatifs.....	60
2.2. Les réformes économiques et l'insertion dans l'économie mondiale.....	62
2.2.1. Les réformes économiques en Algérie.....	62
2.2.2. L'intégration régionale et multilatérale de l'Algérie	64
2.3. Retour de l'Etat, relance de l'économie algérienne (1999-nos jours)	65
Conclusion.....	67
Conclusion générale	69
Références bibliographiques	71

Introduction générale

Depuis le milieu du siècle dernier, les échanges internationaux ne cessent de croître et d'intégrer de plus en plus de pays. Le processus d'internationalisation, caractérisé par l'ouverture des économies nationales aux marchés étrangers se développe et laisse apparaître un nouveau processus depuis le milieu des années 1980 : celui de la mondialisation. Ce dernier tend à se substituer progressivement à la transnationalisation des économies, avec l'implantation des unités de production sur les territoires étrangers et transforme progressivement les systèmes de production, le commerce, les finances, la migration, les technologies, les communications, l'environnement, les modes de vie, l'emploi, les systèmes sociaux et les modèles de gestion.

Dans de nombreuses régions et pays, la mondialisation et la libéralisation qui l'accompagne, ont contribué au développement économique et social et à la préservation de la stabilité interne et externe, par la stimulation de la croissance économique et de l'investissement international. Cette dynamique internationale s'accompagne d'un transfert de technologie et de savoir-faire, de la dynamique d'apprentissage et de l'insertion de nombreux pays dans la nouvelle division internationale du travail (NDIT). Parallèlement, le retour à la régionalisation a ouvert de nombreuses opportunités à certaines régions et pays longtemps sous-développés, par l'accroissement des flux de marchandises, de capitaux et de personnes entre les pays géographiquement proches, sous l'appui et l'encadrement des pays centraux (Sid Ahmed, 2004).

Toutefois, les avantages de la mondialisation ne sont pas partagés équitablement entre les pays et les groupes de pays. La restructuration économique, la libéralisation, les changements technologiques et la concurrence féroce qui l'accompagné ont conduit dans beaucoup de régions à accroître la pauvreté, les inégalités, la progression du chômage, l'affaiblissement des institutions, des systèmes de soutien social ainsi que l'érosion des identités, des valeurs sociales et culturelles établies. Ces différents problèmes ont conduit à la stagnation et à la marginalisation de nombreux pays en développement, d'Afrique et d'Asie du Sud au sein de l'économie mondiale.

Ces conséquences diverses, contrastées, parfois contradictoires, concernent tous les pays sans exception, quel que soit leur niveau de développement. Elles vont de l'existence d'un taux de chômage élevés, de l'érosion du droit social dans certains pays développés, à une prospérité renforcée dans d'autres ainsi qu'aux succès et à l'émergence des pays que l'on qualifie aujourd'hui d'émergents (pays d'Asie orientale, d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale), ou à l'inverse, à la paupérisation accrue des autres pays et régions (Afrique subsaharienne, Asie du sud notamment).

Ce cours, qui traite du contexte international d'aujourd'hui, caractérisé par l'interdépendance des économies et des sociétés via la mondialisation, est destiné aux étudiants et praticiens de

l'économie internationale. Plus spécifiquement, il s'adresse aux étudiants de 3^{ème} année licence et de Master 2 économie du développement.

En adoptant une approche pluridisciplinaire, l'objectif de ce cours est double : d'une part, il permet aux étudiants de s'approprier les principaux concepts en rapport avec le contexte international d'aujourd'hui ; d'autre part, il leur transmet des outils pour analyser, de manière critique, les enjeux et problèmes nés de l'interdépendance des économies et des sociétés via les flux caractérisant la mondialisation. Cet enseignement apporte aux étudiants des repères en termes de la connaissance de la mondialisation et leur permet d'apprendre à se servir des outils des sciences sociales et politiques pour développer un regard analytique sur les enjeux et problèmes internationaux et transnationaux pour interroger la mondialisation, ses dynamiques, ses acteurs et ses conséquences. Le fil directeur du cours s'articulera autour de la question suivante : quels sont les bouleversements ayant marqué l'économie mondiale d'aujourd'hui et quels sont leurs impacts sur les pays et régions en développement ?

Le cours s'articule en cinq chapitres. Le premier chapitre est intitulé : « *la mondialisation de l'économie* ». Il présente le phénomène de la mondialisation en tant que processus historique du développement des économies, les concepts qui lui sont associés, ses dimensions, ses caractéristiques et les acteurs qui interviennent dans la gouvernance de l'économie mondiale.

Le deuxième chapitre s'intitule : « *Les conséquences de la mondialisation sur les PVD* ». Ce chapitre analyse les impacts positifs et négatifs de la mondialisation sur la croissance économique, l'insertion dans la division internationale du travail entre les pays, l'intégration et la marginalisation des régions et pays dans l'économie mondiale, son impact sur le développement socio-économique.

Le troisième est intitulé « *le protectionnisme et le libre-échange* ». Il présente un débat sur les sur les deux notions ainsi que les conséquences positives et négatives de chaque système sur le développement des pays.

Le quatrième chapitre est intitulé « *la coopération Nord-Sud* ». Il esquisse la genèse de l'asymétrie de cette coopération depuis ses débuts. Plus spécifiquement, il s'agit de comprendre la problématique de l'asymétrie des rapports Nord et du Sud en s'interrogeant sur la pertinence du nouveau paradigme de coopération axé sur les relations partenariales en analysant le décalage entre les discours (objectifs) et les pratiques.

Le cinquième et dernier chapitre est intitulé « *études de cas d'une expérience de développement des PVD à l'ère de la mondialisation : quels enseignements pour l'Algérie à partir de l'expérience sud-coréenne ?* ». Ce chapitre tente de monter pourquoi, en démarrant dans les mêmes conditions initiales (scientifiques, technologiques, industrielles, économiques et sociales), comment la Corée du sud a-t-elle réussi, grâce à son insertion dans la mondialisation, son développement; et pourquoi l'Algérie demeure-t-elle dans la trappe du sous-développement endémique et mise à l'écart des nouvelles opportunités offertes par la mondialisation?

CHAPITRE I

LA MONDIALISATION DE L'ECONOMIE

Introduction

On parle aujourd'hui beaucoup de mondialisation. De fait, la fréquence de son usage crée auprès de l'opinion publique la sensation d'en maîtriser le sens. Cependant, ce concept demeure aux yeux des spécialistes un concept compliqué et difficile à maîtriser. Alors qu'entendons-nous par ce vocable ? La mondialisation est-elle une simple notion à la mode, sans contenu économique ou au contraire, un fait qui a bouleversé le monde ?

1. La mondialisation : aperçu historique

Si le terme « mondialisation » est relativement récent, le processus qu'il désigne, est beaucoup plus ancien (Boudrant, 2002). Cette dynamique historique de longue durée a connu dans son évolution un caractère discontinu, alternant des phases d'accélération et des phases de stagnation. Nous présenterons ici les périodes les plus marquantes de l'histoire de la mondialisation qui forment « *échelle à trois marches* » (Boudjemaa, 2002) : la phase d'internationalisation (1870-1914), la phase de transnationalisation (1945-1980) et la phase actuelle de la mondialisation (de 1980 à aujourd'hui).

1.1. La phase d'internationalisation

Cette première phase de mondialisation a coïncidé avec l'émergence de l'âge moderne, sous l'apparition de la révolution industrielle en Angleterre dès la fin de 19 siècles. Les conséquences de cette révolution concernant la mondialisation sont les suivantes :

- La révolution industrielle est amenée par la modernisation et la réduction des coûts de transport et des communications. L'avènement des bateaux à vapeur, les bateaux à voile, l'innovation du télégraphe et le téléphone ont assuré une diminution régulière des délais de déplacement, des coûts de transport et des communications, favorisant les exportations de marchandises et l'intégration des marchés financiers mondiaux ;
- La révolution industrielle s'est accompagnée également d'un accroissement démographique. Entre 1850 et 1900, le nombre d'européen quadruple. A cet effet, on a assisté, dès 1870 à une forte migration de la population européenne vers les Etats-Unis, l'Australie, l'Afrique australe et l'Amérique latine. Près de 50 millions d'européens quittent alors l'Europe, entre 1850 et 1914 (Boudrant, 2002).

Cependant, jusqu'à la première guerre mondiale, sous l'impulsion de l'expansion européenne, la mondialisation progresse donc rapidement, tant pour les échanges commerciaux et les mouvements de capitaux que pour la mobilité des personnes. En effet, on peut avancer que « *cette première vague de mondialisation était essentiellement un système «impérial» créé et contrôlé par les puissances européennes, principalement au profit de leurs populations qui se trouvaient sur place et les membres de leurs familles émigrés à l'étranger»* (Le Prestre, 2002, p.2)

1.2. La phase de transnationalisation (1945-1980)

Cette deuxième vague de la mondialisation a duré de 1945 à 1980, sous la conduite des Etats-Unis et de la Grande Bretagne, avec l'aide du Canada, la France, l'Australie et des pays vainqueurs des deux guerres. Avec la poussée de ces pays, on a assisté à l'institution de la nouvelle architecture de la gouvernance mondiale, par la création des organisations internationales (FMI et la banque mondiale) en 1945. En 1947, le GATT (général agreement on tariff and trade) a été créé pour organiser les échanges commerciaux et assurer la réduction multilatérale des tarifs douaniers mondiaux.

Par le biais de la création de ces institutions, le processus de la mondialisation s'accélère, bien que les échanges de biens et services soient très réduits à cause du processus des délocalisations, la mise en place du bloc soviétique, ainsi que le processus de la reconstruction de l'Europe (De Senarclance, 2002).

Vers le début des années 70, les échanges internationaux s'accélérent et la mondialisation économique commence à se répondre. Les progrès en matière du transport aérien et maritime, l'amélioration générale des infrastructures de communication et des instruments d'assurance et crédit ont contribué à une nouvelle amplification des mouvements de biens et services entre les différentes régions du monde. Elles ont facilité les voyages d'affaires, les déplacements touristiques et les flux migratoires de différentes sortes (Guehairia, 2007). Durant cette période, plusieurs pays en développement, ont pris part à l'élaboration de cette architecture mondiale (Bad, 2002). Ils développent des échanges de biens manufacturés avec les pays développés. C'est le cas pour certains pays d'Asie orientale et d'Amérique latine comme la Chine, la Corée du Sud, Taiwan, le Brésil et l'Argentine.

1.3. La phase actuelle de la mondialisation

A la fin des années 1970, la mondialisation s'accélère de nouveau, avec la montée au pouvoir de Margaret Thatcher en Angleterre et de Ronald REAGAN aux Etats-Unis. Dès lors, l'économie mondiale a subi une transition d'une économie internationale, marquée par l'interaction entre les marchés, à une économie globalisée, dynamisée par la révolution des NTIC (nouvelles technologies de l'information et des télécommunications) qui a accru la connectivité, la vitesse et l'ampleur de la mondialisation (Bad, 2002).

Par ces changements, deux aspects majeurs font de la mondialisation actuelle une nouvelle phase distinctive des deux périodes précédentes sur le plan économique :

- Premièrement, la mobilité mondiale des flux de capitaux s'accroît fortement, notamment le volume des capitaux à court terme, dépassant 2000 milliards de dollars quotidiennement. On a assisté à l'intégration des marchés de capitaux, grâce à la globalisation des marchés financiers, par le biais des 3D¹ : Dérégulation, Déréglementation et Désintermédiation, qui ont été le moteur de ce processus.
- La deuxième caractéristique distinctive de la mondialisation actuelle réside dans la structure, axée sur les réseaux transnationaux de l'organisation de la production. Les entreprises n'ont plus d'attache géographique et adoptent des nouvelles structures organisationnelles et géographiques complexes. *«Les rapports entre les entreprises alors se diversifient de plus en plus : elles vont d'alliances stratégiques internationales, passant par les rapports de sous-traitance, à des relations fondées sur des réseaux de production plus complexes»* (Poulet, 1997) ;
- Enfin, cette dernière vague de la mondialisation se distingue par le fait qu'un groupe important de pays en développement a pris pied sur les marchés mondiaux. Ils sont parvenus pour la première fois à tirer parti de leur main-d'œuvre abondante et à développer un avantage compétitif dans les secteurs manufacturiers et de services à forte intensité de main-d'œuvre (Bad, 1997). Ce groupe comprend des pays à revenu relativement bas comme la Chine, l'Inde, la Turquie, l'Indonésie, l'Argentine, la Hongrie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, tandis que les autres pays en développement (dont la majorité se situe en Afrique subsaharienne et en Asie du sud) sont de plus en plus marginalisés et souffrent d'un déclin de leurs revenus et d'une aggravation de leur taux de pauvreté.

2. Définitions de la mondialisation

Plusieurs définitions ont été données à la mondialisation notamment par des économistes et géographes. On retient ci-dessous quelques-unes :

- David Dollar (économiste en chef auprès du FMI) la définit comme l'intégration croissante des économies et des sociétés de la planète sous l'effet des flux de biens et services, de capitaux, de personnes et d'idées (Dollar, 2002). Selon lui, l'intégration mondiale accélère le développement économique et social et réduit les écarts de productivité entre les travailleurs des pays en développement et des pays développés par le biais des échanges commerciaux, des investissements étrangers, des télécommunications internationales et des migrations.

¹ Les 3D signifient : Déréglementation : qui signifie démantèlement des contrôles de changes et des restrictions aux mouvements de capitaux ; Désintermédiation : qui désigne le libre accès des opérations au marché financier sans intermédiation d'une banque et enfin, Décloisonnement : qui est la suppression des frontières entre les marchés séparés régionalement et nationalement entre les titres et sur les marchés de change.

- Pour Josef Stiglitz (prix Nobel d'économie en 2001), *«la mondialisation est l'intégration sans cesse et plus étroite des peuples du monde qui ont réalisé la baisse continue des coûts des transports et des communications, et la réduction des barrières douanières et commerciales. Cette intégration est poussée par les entreprises transnationales, qui font circuler par-delà les frontières des capitaux, des produits et des technologies. Mais elle porte également sur des échanges de savoir et permet le développement d'une société civile mondiale. La mondialisation n'est donc pas seulement un phénomène économique. Des aspects politiques, sociaux et culturels sont tous aussi importants»* (Stiglitz, 2003).

3. Les dimensions de la mondialisation

Si le domaine économique constitue le cœur de la mondialisation, dans la mesure où elle se rapporte au commerce international, aux échanges financiers et aux investissements directs étrangers, les enjeux qui lui sont associés sont tous autant sociaux, politiques, stratégiques, culturels, structurels, etc. car elle met souvent en jeu la vie des peuples et des nations. Il n'y a donc pas une mais des mondialisations, qui néanmoins partagent toutes un même facteur commun qui est le développement de l'interdépendance au niveau mondial. Nous pourrions distinguer ci-après les dimensions de cette interdépendance.

3.1. La dimension économique

La mondialisation économique comprend un ensemble de processus qui favorise l'interdépendance croissante des économies, la spécialisation, la fragmentation accrue de la chaîne productive en fonction des avantages comparatifs, l'intensification des échanges et la libre circulation des capitaux (OCDE, 2007). Elle désigne ainsi l'accroissement de l'intégration économique par le biais de l'intensification des échanges de biens et services, des marchés de capitaux, des investissements directs étrangers, ainsi que l'harmonisation des politiques économiques libérales sous la poussée des institutions financières et commerciales internationales (FMI, BM et OMC).

3.2. La dimension stratégique

La dimension stratégique de la mondialisation comprend la compétition croissante entre les pays à la recherche des ressources rares, particulièrement les ressources énergétiques, mais aussi la concurrence pour attirer les meilleurs spécialistes, les compétences et le savoir-faire (fuite des cerveaux des pays en développement mais aussi de certains pays développés).

3.3. Les aspects sociaux

Les aspects sociaux de la mondialisation comprennent l'impact de cette dernière sur l'emploi, la législation et la segmentation du travail, la pauvreté, les inégalités, la fiabilité des modèles de protection sociale, la densification des flux migratoires et touristiques à l'échelle planétaire.

3.4. Les aspects culturels

L'aspect culturel de la mondialisation désigne l'accès d'une très large partie de la population mondiale à des éléments de culture de populations éloignées, mais aussi la prise de conscience par les pays développés dans leur ensemble de la diversité des cultures au niveau mondial (Morand, 2006). En effet, la libre circulation des personnes, l'avènement de la culture médiatique, le développement technologique, la diffusion mondiale de pratiques culturelles et extension géographique d'un modèle culturel qui apparaît dominant (culture américaine) suscite des réactions défensives fortes des cultures et des peuples qui se sentent menacés (revendication identitaire régionale, affirmation du modèle religieux et retour de l'intégrisme et la montée du terrorisme).

3.5. Les aspects structurels

C'est l'ensemble des modifications des représentations de l'espace et du temps résultant du démantèlement des frontières, du développement des moyens de transport, du rapport à la mobilité, de l'information à temps réel. En effet, les distances géographiques s'amenuisent et les temps de communication diminuent. Par ailleurs, comme les personnes et les marchandises, les informations circulent plus vite, au temps réel et à meilleurs coûts.

3.6. Les aspects politiques

La dimension politique de la mondialisation désigne la redistribution des pouvoirs entre les acteurs locaux et mondiaux, la remise en question du rôle de l'État, le retour à l'impérialisme et au colonialisme sous de nouvelles formes, l'émergence de nouveaux acteurs transnationaux comme les d'organisations internationales (FMI, BM et l'OMC) et les organisations non gouvernementales (ONG), le démantèlement des frontières et la résurgence de conflits locaux longtemps gelés et le retour à la régionalisation des pays pour constituer un bloc géographique entre les pays géographiquement proches.

4. Les caractéristiques de la mondialisation

La mondialisation se caractérise par un ensemble de facteurs qui ont favorisé l'interdépendance des économies et des sociétés du monde, à savoir l'intensification des flux de commerce, de capitaux, des personnes (flux migratoires et touristiques) et la diffusion des technologies à l'échelle planétaire.

4.1. L'intensification des échanges de biens et services

Le commerce mondial de marchandises a connu deux phases d'expansion : du milieu 19^{ème} siècle à la veille de la première guerre mondiale et depuis 1945. A l'inverse, la période d'entre-deux-guerres, en rapport avec la crise de 1929, le commerce mondial ralentit très

fortement. Il s'est accru trois fois moins vite que le PIB mondial et connaît même une phase de recul entre 1929 et 1933.

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, le commerce mondial a connu déjà une expansion rapide. De 1820 à 1913, le volume des exportations mondiales était deux fois plus élevé en moyenne que celui du PIB mondial, soit une croissance moyenne annuelle de 2,1%. Après la deuxième guerre mondiale, les échanges internationaux affichent, de nouveaux, des taux de croissance supérieurs à ceux de la production mondiale, soit une croissance moyenne de 6,4% par an entre 1948 et 1960 et même de 8,8% par an entre 1960 et 1973.

Au cours de ces deux dernières décennies, l'intégration commerciale mondiale progresse avec une vitesse très rapide et concerne également les échanges de services. Le commerce mondial s'est accru en moyenne deux fois plus vite que le PIB mondial, passant de 3587 milliards de dollars en 1990 à 16000 milliards dollars en 2007, représentant ainsi 31% du PIB mondial en 2007 (CnuCED, 2005).

Concernant les échanges de services, ceux-ci ont connu une croissance spectaculaire depuis le début des années 1980. La valeur des échanges des services progresse en moyenne de 3,7% par an et leur rapport dans le commerce total passe de 21% à 24,4% de 1980 à 2002. Depuis 2000, le commerce de services a été plus dynamique que le commerce de biens, même s'il ne représente que 20% du commerce total. Les exportations totales des services sont essentiellement tirées par les exportations des services commerciaux (redevances et licences, services financiers et d'assurances, les services business, professionnelles et techniques) qui ont connu une forte croissance.

Cet essor spectaculaire du commerce international de biens et services au cours de ces dernières décennies s'explique par (CnuCED, 2005) :

- L'accroissement spectaculaire de la production grâce au progrès technique ;
- La libéralisation des échanges par le biais de l'abaissement, voir la suppression des droits de douanes aux échanges, poussés par les différents rounds de négociations multilatérales au sein de l'OMC ;
- Le développement et l'abaissement des coûts du transport (maritime et aérien), des communications et la mobilité des capitaux, qui ont facilité la mondialisation des échanges.
- Enfin, aux stratégies des firmes multinationales qui au nombre de 78000 avec leurs 780.000 filiales à l'étranger, réalisent à elles seules 60% du commerce mondial (CnuCED, 2008).

Par cet essor du commerce mondial depuis le début des années 1980, les pays en voie de développement deviennent des acteurs importants. Leur part dans les exportations mondiales est passée de 22% en 1980 à 32% en 2005 et devrait atteindre 45% en 2030 (BM, 2006).

Cependant, cette progression des échanges cache de grandes disparités entre les principales régions des PVD, car elle ne concerne que les 12 pays nouvellement industrialisés d'Asie orientale et d'Amérique latine, alors que la majorité des pays en développement n'a enregistré aucune augmentation significative des échanges. La plupart sont des Pays les Moins Avancés (PMA), dont la majorité se retrouve en Afrique subsaharienne.

Enfin, ce qui est nouveau pour les PVD, est le changement observé dans la structure de leurs exportations. La part des exportations des produits combustibles et minéraux qui viennent souvent des pays pauvres a diminué, tandis que celle des produits manufacturés a considérablement augmenté. Ces derniers représentent aujourd'hui environ deux tiers des exportations des PED, contre 7% en 1963 (Samson, 2004, p.541).

4.2. L'accroissement des flux des IDE

Une autre caractéristique la plus significative de la mondialisation est l'internationalisation de la production grâce à l'accélération des flux des investissements directs à l'étranger (IDE). Jusqu'à la fin des années 60, le commerce mondial progresse plus vite que l'investissement direct étranger. Dans les années 1970 et le début des années 1980, le taux de croissance des IDE rejoint celui du commerce mondial atteignant quelques 13,2 milliards de dollars entre 1970 et 1972. Toutefois, cette évolution ne résulte pas d'une accélération de l'IDE, mais d'un ralentissement du commerce mondial dont la croissance annuelle durant cette période est de 5% au lieu de 8% entre 1964 et 1970 (Adda, 1996).

Ce n'est qu'à partir de 1985 que l'IDE s'accélère véritablement, passant d'un rythme annuel de 50 milliards de dollars, à plus de 200 milliards de dollars en 1989-1991, soit une croissance annuelle de 15% contre 5% pour les échanges mondiaux. En 1999 et 2000, l'IDE a atteint un niveau record de 1150 milliards de dollars.

L'IDE a chuté de 50% entre 2001 et 2003, avant de reprendre entre 2004 et 2006, avec une croissance moyenne annuelle de 32%, passant de 701 milliards dollars, à 1307 milliards de dollars (OCDE, 2006). Parmi les facteurs de cette envolée des IDE durant ces deux dernières décennies, on retient (Adda, 1996) :

- la forte appréciation des monnaies japonaise et européenne vis-à-vis du dollar, qui a encouragé l'internationalisation des firmes de ces deux régions ;
- l'augmentation des bénéfices des entreprises multinationales et à la hausse (près de 30%) de leurs opérations de fusion et acquisitions dans les années 90 ;
- l'ampleur des programmes de privatisation dans les pays en développement et en Europe de l'Est qui se conjugue à une libéralisation continue des régimes de l'investissement ;
- l'attrait croissant des marchés du Sud-est asiatiques, notamment le marché chinois.

Enfin, comme le commerce mondial, l'explosion des flux des IDE à partir de seconde moitié des années 80, n'a pas été profitable d'une façon uniforme à toutes les régions du monde. Ce phénomène se concentre massivement dans les pays de la triade à 75%, et malgré la croissance des IDE vers les PED, les investissements restent fortement concentrés dans une dizaine de ces pays, qui totalisent à eux seuls, 75% du total des entrées d'IDE vers les PVD, tandis que les 176 PED restants se partagent les 25,3% (BIT, 2005).

4.3. L'intégration des marchés financiers

L'intégration des marchés financiers au cours de ces vingt dernières années représente l'aspect le plus spectaculaire de la mondialisation.

Historiquement, l'expansion mondiale de la finance date du 19^{ème} siècle. Cependant, sa véritable accélération a été beaucoup plus généralisée à partir des années 1970 (Boudrant, 2002).

Tout au long du 19^{ème} siècle jusqu'à la première guerre mondiale, les transactions financières internationales connaissent une croissance accélérée. Ainsi, sur la période allant de 1870 à 1914, les mouvements internationaux de capitaux représentent près de 4% du PIB mondial. A partir des années 1960, ces échanges recommencent à progresser, avant d'enregistrer une véritable explosion depuis les années 70, avec la rupture du système de Breton Woods, qui imposait des restrictions sur les mouvements de capitaux et des systèmes de taux de change fixe dès la fin de la seconde guerre mondiale. Tous types de flux sont dorénavant concernés. Ainsi, selon la Cnuccd, les transactions bancaires internationales sont passées de 6% du PIB mondial en 1972 à près de 40% en 2000, et sur le marché des changes, le volume des transactions quotidiennes a été multiplié par 8 pour atteindre 2000 milliards de dollars en 2000 (Boudrant, 2002). Parmi les facteurs qui ont accéléré la globalisation financière, on note :

- L'essor des grandes firmes multinationales qui se lancent dans une stratégie d'internationalisation rapide, non seulement par le commerce, mais aussi par les IDE. Ces firmes exigent d'énormes volumes de capitaux, notamment pour financer leurs laboratoires de recherche et développement ;
- L'effondrement du système de Breton Woods à partir de 1971, qui a marqué une rupture avec les restrictions des mouvements de capitaux et le système de change fixe. Dès lors, les mouvements de capitaux sont complètement libéralisés par le biais des 3D (Déréglementation, Désintermédiation et Décloisonnement) qui sont les moteurs de la globalisation financière ;
- La majorité des Etats voit son endettement s'accroître en parallèle avec la croissance économique et compte tenu de leur besoin financier, les pays favorisent cet essor de la finance internationale privée ;

- Enfin, la globalisation financière est accélérée par la révolution des NTIC qui a facilité la rapidité de circulation internationale des données financières (24h /24).

Par cette globalisation des flux financiers, comme celle du commerce et de l'IDE est partielle. Les flux financiers vers les pays à faibles revenus sont faibles. La majorité des transactions financières internationales se font entre les principales places financières des pays de l'OCDE et un groupe réduit de pays en développement d'Asie de l'Est et d'Amérique latine.

4.4. L'accroissement de la migration internationale

Par définition, la migration internationale désigne le déplacement d'individus (migrants et réfugiés) d'un Etat à un autre, avec le changement de lieu de résidence, de statut juridique. Dans l'étude de cette caractéristique de la mondialisation, on peut inclure même les migrations touristiques dans la mesure où en dépit de leur caractère temporaire, elles mettent aussi en contact les populations et les sociétés différentes.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, les migrations à longue distance restaient ainsi le fait d'une petite minorité d'individus privilégiés : diplomates, exportateurs ou commerçants. En fait, ce n'est qu'à partir du milieu du 19^{ème} siècle que le phénomène devient massif, avec l'essor spectaculaire des migrations européennes et contribue puissamment au développement d'un espace au niveau mondial.

Au cours de ces dernières décennies, les flux migratoires ont fortement augmentés, passant de 75 millions de migrants en 1965 à 191 millions en 2005, dont 30 millions sont des migrants clandestins (OIM, 2007).

En ce qui concerne les réfugiés, leur nombre passe de 2,4 millions en 1975 à 5,7 en 1980, pour atteindre 30 millions en 2005 (OIM, 2007). De même, la croissance des flux touristiques dont l'impact économique et social est considérable pour les pays d'accueil, apparaît exponentielle depuis 1950. On compte 25 millions d'entrées en 1950, 176 millions en 1976, 443 millions en 1990 et 750 millions en 2000 (Baudrant, 2002).

Le dispositif migratoire s'articule entre les pôles récepteurs qui sont : l'Amérique du nord, l'Europe occidentale et les pays pétroliers du golfe persique, en raison de leur fort besoin en main-d'œuvre pour assurer leur développement, et les pôles émetteurs qui sont généralement les pays en développement d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes. La population de ces pays fuit les mauvaises conditions économiques, sociales et parfois politiques, à la recherche des meilleures conditions de vie dans les pays d'accueil (pays développés).

Enfin, comme toutes les caractéristiques précédemment citées, la mondialisation des personnes qui se traduit par des possibilités nouvelles de mobilité géographique des individus, celle des peuples en développement est très différente entre la mobilité choisie et la mobilité imposée. La première s'explique par le fait que les pays développés n'accueillent que la main-d'œuvre

qualifiée des PVD. La deuxième s'explique par le fait que ce sont les inégalités de développement Nord-Sud, les pressions démographiques et les crises économiques et sociales qui poussent la population des pays en développement à la migration.

4.5. La diffusion des technologies à l'échelle planétaire

Outre l'interdépendance économique (commerce, finance et IDE), les technologies d'information et des communications font la partie la plus intégrante de la mondialisation. Les progrès technologiques tels que l'avion à réaction, la télévision par satellite, les porte-conteneurs et les superpétroliers, de même les progrès techniques dans les transports (aérien, ferroviaire, terrestre) et surtout des communications et de l'information, rétrécissent le monde et permettent l'intégration fonctionnelle des stratégies de production et de commercialisation des firmes multinationales. Durant cette dernière décennie, la mondialisation de l'information s'est fortement développée grâce aux nouvelles technologies utilisées dans le traitement de l'information, avec l'éclatement de la bulle Internet à partir de 2000. Ces nouvelles techniques de communication multiplient les liens de communications, permettant de communiquer en temps réel et à moindre coût avec tous les coins du monde.

Les NTIC ont pour effet au niveau du système d'information, la hausse de productivité du travail pour la saisie de l'information qui entraîne une baisse des coûts, la délocalisation de la production, une meilleure connaissance de l'environnement pour l'investissement, l'amélioration de l'efficacité de prise de décision au niveau de la structure de l'entreprise et de la gestion du personnel. Au niveau international, les NTIC ont modifié les avantages comparatifs, en faisant du savoir-faire un facteur de production important.

Les NTIC ont aussi un effet direct dans les PVD, par le biais de la délocalisation des activités des firmes multinationales à travers leurs transferts de technologie, du savoir-faire et des qualifications. Le rapport de la banque mondiale, publié en 1993 sur les pays asiatiques, a bien expliqué le rôle majeur joué par les technologies de l'information dans le développement de ces pays sous trois différents aspects. Premièrement, ces technologies sont à l'origine de la croissance rapide du secteur industriel où l'élasticité de la demande par rapport au revenu est élevée. Deuxièmement, la technologie de l'information a beaucoup favorisé l'accroissement de la productivité en améliorant l'administrative et technologique de ces pays. Troisièmement, les technologies de l'information ont beaucoup contribué à leur l'efficacité économique par la modernisation de l'infrastructure dans les secteurs des transports et des communications. Enfin, l'adoption des technologies d'information et des communications ont permis à ces pays d'augmenter leurs parts dans les exportations mondiales des technologies d'information et de réserver une meilleure utilisation des technologies d'information et des communications sur le marché intérieur.

Toutefois, comme toutes les caractéristiques précédentes, il existe un grave déséquilibre Nord-Sud en matière d'accès au savoir et à la technologie. Pratiquement toutes les nouvelles technologies voient le jour dans les pays du Nord, où se concentrent la majorité des activités de

recherche et développement des grandes firmes multinationales. L'évolution du processus de la mondialisation est contrôlée par de nombreux acteurs à l'échelle nationale et mondiale, à savoir les Etats-nations, les organisations économiques internationales, les spéculateurs internationaux, les firmes multinationales et les organisations non gouvernementales.

5. Les acteurs de la mondialisation

Les acteurs de la mondialisation sont les grandes puissances économiques qui contrôlent et qui gouvernent l'espace mondial par le marché. On peut classer ces acteurs en trois catégories, à savoir :

- Les acteurs institutionnels :(Etats, les organisations régionales et les organisations internationales) ;
- Les acteurs économiques : les firmes multinationales ;
- Et enfin, les acteurs sociaux : les organisations non gouvernementales (ONG).

5.1. Les acteurs institutionnels

Ces acteurs sont au nombre de trois : les Etats, les regroupements d'Etats et les organisations internationales (Banque mondiale, le FMI et l'OMC).

5.1.1. Les Etats

Le développement des flux transnationaux caractérisant la mondialisation lance un débat acharné sur la place de l'Etat dans la mondialisation. Certains annoncent que l'Etat n'est plus en mesure d'exercer ses prérogatives et de protéger ses citoyens contre les forces destructrices de la mondialisation ; mais d'autres au contraire, soulignent que les Etats conservent toujours une certaine capacité de régulation et des marges de manœuvre non négligeables dans la mondialisation. Etudions alors les deux situations :

✓ Les Etats-nations apparaissent affaiblis par la mondialisation

Le développement des échanges, la délocalisation des firmes multinationales et l'intégration des marchés financiers ont réduit fortement le pouvoir économique et politique des Etats-nations dans la mondialisation. La rapidité des flux de l'information et l'intégration mondiale des flux financiers a contribué à limiter l'autonomie des gouvernements nationaux en matière politique. Ainsi, sur le plan économique, les outils traditionnels de croissance économique comme la fiscalité et la réglementation perdent leur efficacité. Selon Vincent Baudrant (2002), les facteurs qui permettent d'expliquer cette perte d'autonomie des Etats-Nations peuvent être énumérés comme suit :

- L'extraversion des économies nationales dont la croissance ne dépend plus des Etats, mais beaucoup plus des échanges extérieurs ;
- La délocalisation des activités des firmes multinationales exerce des pressions sur les Etats contre les législations qui leurs sont défavorables (exonérations fiscales, suppression des législations et créations des zones franches, etc.) ;
- L'endettement des Etats auprès des marchés financiers qui sont désormais en position de sanctionner les politiques publiques. Ainsi, la globalisation financière dicte les nouvelles règles du jeu. En effet, une nouvelle orthodoxie financière privilégiant la lutte contre l'inflation s'impose et l'autonomie dans la mise en place des politiques économiques se trouve donc réduite ;
- Enfin, le désengagement de l'Etat des activités économiques dans le mesure où son action est considérée comme nuisible au bon fonctionnement de l'économie.

Par conséquent, dans ce contexte de libéralisation et d'interdépendance économique, les marges de manœuvre des Etats apparaissent donc réduites et très largement contraintes.

✓ **Cependant, les Etats conservent une certaine capacité de régulation et une marge de manœuvre non négligeable**

Toutefois, même si l'Etat-Nation voit ses prérogatives réduites du fait de ce processus de mondialisation, il demeure tout de même l'acteur principal de cette ouverture au monde. Les arguments ci-après peuvent être mis en avant pour démontrer que l'Etat joue encore un rôle incontournable dans la mondialisation.

- D'abord, l'Etat contribue fortement à l'accroissement des échanges à l'échelle planétaire. Il encadre le marché et accepte une certaine ouverture à la concurrence internationale, ce qui est significativement désignée sous le terme de *la contrainte extérieure* ;
- Au même temps, sous l'effet des délocalisations, on constate que le nombre d'Etat ne cesse de croître, passant de 200 à la fin de 20^{ème} siècle à quelque 250 Etats en 2005 (Guehairia, 2007) ;
- Ainsi selon M. Porter (in Baubrant, 2002) «*l'Etat est loin d'être dévalorisé par la mondialisation, il prend au contraire de l'importance dans la mesure où l'avantage comparatif est construit à travers «le processus hautement localisé», comme un système interconnecté à plusieurs composantes majeures : dotations en facteurs donnés (ressources) et construit (éducation, formation et recherche et développement), la structure des firmes locales, le contexte de concurrence et la demande* ». A cet effet, le gouvernement est le déterminant essentiel de ces quatre composantes ;

- Enfin, c'est l'Etat qui décide de réguler et supprimer la concurrence et c'est lui aussi qui décide de la création des zones franches d'incitations fiscales et juridiques sur son territoire pour une meilleure attractivité des IDE.

Par conséquent, le rôle de l'Etat dans la mondialisation est toujours fondamental. A cet effet, Vincent Baudrant (2002) écrit : « *parler alors de la victoire des marchés sur les Etats n'a donc guère de sens et les marchés n'expriment que la somme d'intérêts particuliers, alors que les Etats défendent l'intérêt général* ».

5.1.2. Les regroupements d'Etats

L'Etat peut décider de s'associer à d'autres Etats soit pour faciliter les échanges par l'abaissement, voire la suppression des tarifs douaniers, soit pour se positionner en tant que puissance politique. Les associations régionales entre les Etats reproduisent à leur échelle, le système-monde dans la mesure où elles visent la libre circulation des échanges commerciaux, des capitaux (IDE), et des personnes, à travers la dérégulation de toutes les entraves aux échanges.

A partir du début des années 90, le processus de régionalisation entre les pays géographiquement proches s'est multiplié avec un resserrement des liens commerciaux et financiers au sein des importants blocs régionaux que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique.

Ces accords contribuent à la mondialisation économique, même s'ils contribuent aussi à renforcer le protectionnisme. Ils donnent un profit particulier à la mondialisation, puisqu'ils contribuent à recentrer le commerce international, les IDE et les transferts du savoir-faire sur les zones régionales, dont témoigne la progression du commerce et des IDE intra-régionaux.

Les exemples les plus marquants sont les blocs régionaux des pays du nord qui sont l'Union européenne (UE) et l'ALENA (Association de Libre Echange Nord-Américain) qui connaissent l'intensification des échanges entre ces zones, sous l'impulsion des stratégies des firmes multinationales. L'expérience de l'Asie orientale constitue également une bonne illustration de cette réalité. L'accroissement des échanges intra-régionaux a été largement alimenté au départ par les délocalisations des entreprises japonaises à la recherche des meilleures conditions de production dans les pays voisins les moins développés de la région.

À partir des années 90, on a assisté à l'accélération des échanges et des IDE croisés entre les pays de l'ASEAN, suite à leur insertion dans la division régionale du travail (DRT). En effet, la montée du processus de la régionalisation a ouvert de nombreuses perspectives au développement des régions périphériques sous-développées sous l'appui des pays du centre. L'émergence des dragons asiatiques et récemment le Vietnam a largement impulsé la dynamique de la régionalisation impulsée par la délocalisation des firmes japonaises vers les

pays asiatiques en développement. Ainsi, en Amérique latine, l'émergence du Mexique est le fait de la dynamique régionale dans le cadre de l'ALENA, impulsée par les investissements des USA dans ce pays. Enfin, récemment l'émergence de quelques pays d'Europe orientale (Tchèque par exemple) est largement le résultat de l'élargissement de l'UE vers l'Est, qui a augmenté les aides et les IDE européens, notamment allemands vers les d'Europe les pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

Parallèlement à ce processus de régionalisation, plusieurs organisations économiques régionales ont été créées aussi dans les pays en développement à partir de 1990. En effet, les échanges Sud-Sud ont presque doublé, passant de 6% en 1990 à 11% aujourd'hui (Samson, 2004). Mais ces unions régionales donnent cependant des résultats mitigés, souffrant d'une faible complémentarité entre les pays intégrés.

5.2. Les organisations intergouvernementales

Il existe de nombreuses organisations internationales qui sont par définition une association d'Etats souverains en vue d'atteindre un but commun. Nous nous limiterons ci-après à l'étude des trois organisations qui sont les acteurs importants dans la réorientation des économies nationales des pays en développement vers la mondialisation. Il s'agit du fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

5.2.1. Le Fonds Monétaire international (FMI)

Le FMI a été créé en 1944 lors des accords de Bretton-Woods, il compte aujourd'hui 182 pays membres.

L'article N°1 des statuts du FMI, fixe les conditions suivantes : *« encourager la coopération monétaire internationale, faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce mondial, promouvoir la stabilité des changes, aider à établir un système multilatéral de paiements, mettre temporairement, moyennant des garanties adéquates, ses ressources générales à la disposition des Etats membres qui font face à des difficultés de la balance des paiements. Plus généralement et conformément à ses autres buts, le FMI a pour responsabilité d'assurer la stabilité du système financier international »*².

A cet effet, le FMI est responsable de la bonne utilisation des fonds qu'il utilise auprès de la communauté internationale. Pour cela, son aide est souvent conditionnée au respect de plan d'ajustement structurel (PAS), qui dans la logique libérale, impose aux pays en développement aidés de restreindre leur dépenses, de privatiser, libéraliser et d'ouvrir leur économies et lutter contre l'inflation en recherchant l'équilibre budgétaire.

² Extrait du site du FMI.

Cependant, de nombreuses critiques se sont développées dans les années 90 par les altermondialistes, considérant que les interventions du FMI même si elles permettent un dépannage monétaire des PVD, ont engendré des conséquences économiques et sociales négatives (Samson, 2004). Durant les années 1990, de nombreux PVD, d'Afrique et d'Amérique latine qui ont appliqué les programmes d'ajustement structurels (PAS), ont connu une baisse de leur accumulation du capital, une stagnation de leurs industries, une chute considérable du volume de leurs exportations et l'aggravation de leurs problèmes sociaux. Ainsi, son rôle dans la mondialisation a été marqué par des crises financières génératrices d'instabilité dont témoignent les crises financières déclenchées en Asie, en Russie et en Amérique latine et la crise financière actuelle déclenchée aux USA qui a vite affecté toute l'économie mondiale.

5.2.2. La Banque Mondiale (BM)

La banque mondiale a été créée en 1945 sous le nom de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), suite aux accords de Bretton Woods en 1944. Le rôle de la banque mondiale a beaucoup évolué depuis sa création. Il est passé d'un soutien à la reconstruction et du financement des infrastructures des pays d'Europe et du Japon au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avec objectif supplémentaire d'encourager la croissance des PVD africains, asiatiques et latino-américains, à l'aide publique au développement (APD) dans les années 60. Plus récemment³, la banque mondiale a mis l'accent sur la réduction de la pauvreté, en délaissant l'objectif unique de la croissance économique. A cet effet, elle commence à investir d'autres projets tels que : l'eau potable, l'éducation, l'agriculture, l'industrie et le développement durable, considérés comme les facteurs de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

En dépit de ces politiques, les projets de la banque mondiale sont souvent critiqués par les ONG, qui leur reprochent de ne pas lutter efficacement contre la pauvreté et négliger les aspects sociaux et environnementaux. D'autres critiques ont été également formulées sur l'échec d'une grande partie de ses projets financés, aggravant les inégalités sociales dans les pays bénéficiaires. Enfin, comme argument courant, la banque mondiale fonctionne selon le principe qualifié de « néolibéralisme ». « *Les spécialistes du développement de cette institution ont été généralement formés dans des universités anglo-saxonnes, qui préconisent les mêmes recommandations économiques d'inspiration libérales à tout pays demandeur d'aide sans analyser en profondeur la structure interne de chacun d'eux* » (Fantanel, 2005).

³C'est à partir de la crise asiatique en 1997, suite aux nombreuses critiques formulées à l'égard des altermondialistes, que la Banque mondiale a révisé son discours, en insistant davantage sur la lutte contre la pauvreté, les dépenses sociales prioritaires, sur l'importance du capital humain et des infrastructures sociales, réhabilitant dans certaine mesure le rôle de l'Etat.

5.2.3. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Les accords de l'Uruguay Round signés à Marrakech en 1994 confirment la naissance d'une nouvelle organisation mondiale du commerce (OMC), à la place du GATT (général agreement on tariffs and trade), le premier janvier 1995. L'OMC compte 148 pays membres en 2004 (dont 2/3 sont des PVD) qui réalisent plus de 80% des échanges internationaux. Elle a un secrétariat de 500 personnes, d'un budget annuel de 120 millions de francs suisses et veille sur un flux annuel de l'ordre de 6000 milliards de dollars pour les seuls services commerciaux (Micchielli, 2005).

A la différence du GATT, qui n'était constitué que d'un simple secrétariat, l'OMC est juridiquement reconnue comme une organisation internationale, au même titre que la banque mondiale et le FMI. L'OMC gère aujourd'hui le commerce international des marchandises et des services, en protégeant la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs (invention, création, dessins et méthodes).

« L'OMC a pour mission d'administrer les accords commerciaux, régler les différends commerciaux par l'organe de règlement des différends (ORD) qu'elle dispose et assurer une assistance technique et une formation pour les PVD, convenir à la libéralisation des échanges par la suppression totale des droits de douane pour toute sorte de produits confondus, bannir et combattre les instruments du protectionnisme (droits de douanes, restrictions quantitatives à l'importation, les normes et mesures quantitatives, les mesures concernant les investissements, celles liées au commerce et les subventions » (Reinelli, 1999).

Mais pour la plupart des altermondialistes, ses fonctions demeurent toutes théoriques, et dans les faits, l'OMC suit toujours les intérêts des Etats-Unis, de l'Union européenne et leurs multinationales au détriment des pays pauvres. Ceux-ci dénoncent que le principe du multilatéralisme de l'OMC, défend une libéralisation économique guidée par des considérations de compétitivité, de rentabilité, mais éloignée des considérations sociales, environnementales et n'ayant pas pour objectif d'aider les pays à se développer, ou de réduire les inégalités mondiales de plus en plus croissantes. C'est pour ces raisons que l'OMC, comme le FMI et la Banque Mondiale est prise pour cible par les militants « antimondialisation » comme l'attestent les manifestations qui accompagnent ses conférences ministérielles. Ceux-ci accusent l'OMC de promouvoir le néolibéralisme et une mondialisation discriminatoire.

5.3. Les acteurs économiques : les firmes multinationales

La mondialisation est largement issue des acteurs économiques qui sont les firmes multinationales (FMN). Ces firmes occupent une place dominante dans l'économie mondiale. La croissance continue des Investissements Directs Etrangers (IDE), au cours de ces dernières décennies, témoigne ce phénomène.

Au nombre de 78.000, les FMN sont considérées comme les principaux agents de la mondialisation, avec leurs 780.000 filiales à l'étranger. Ces firmes et leurs filiales réalisent à elles seules environ 10% du PIB mondial et un tiers des exportations mondiales, ainsi, un tiers des échanges internationaux sont le fait du commerce intra-firme. Elles possèdent à elles seules 2000 milliards de dollars d'actifs à l'étranger et emploient plus de 75 millions de personnes dans le monde (Cnuced, 2007).

Les FMN engagent plusieurs stratégies qui leur permettent de déclencher le processus d'ouverture à l'étranger, par l'ouverture des marchés et leurs achats, et par la délocalisation de leurs activités productives. Elles s'approvisionnent en capitaux sur les marchés financiers internationaux et des banques multinationales. Elles bénéficient aussi de nombreuses incitations des Etats, qui cherchent à attirer les investissements directs étrangers sur leurs territoires, en leur mettant dans situation de concurrence en matière de la réglementation régissant la fiscalité, le travail, le commerce et les activités bancaires.

La délocalisation des activités des firmes multinationales génère plusieurs avantages dans les pays d'accueil. Elles créent des emplois, apportent des capitaux, permettent la valorisation des ressources locales, un transfert de technologies et du savoir-faire, dont l'impact est crucial sur l'amélioration de la croissance économique, de la compétitivité et du capital humain du pays d'accueil.

Cependant, leur logique parfois libérale de la mondialisation, privilège souvent la logique du profit et la défense de leurs intérêts particuliers, ce qui génère l'exploitation et le non-respect des droits sociaux, notamment dans les PVD à régime économique faible. « *Ces firmes sont alors dénoncées par les ONG et les altermondialistes comme des organisations égoïstes et avides, plus soucieuses du volume de leurs bénéfices que des intérêts du pays dans lequel elles se trouvent* » (Fantanel, 2005, p.94).

5.4. Les acteurs sociaux : les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Apparues en 1946, «*les ONG regroupent un ensemble d'associations ou de mouvements très hétérogènes sans but lucratif, représentant la société civile et les mouvements de citoyens. Elles se caractérisent par leurs origines privées, leur nature bénévole de leurs activités et le caractère international de leurs objectifs*» (Fantanel, 2005). L'accélération du processus de la mondialisation actuelle, impose à celles-ci de redéfinir leurs objectifs et deviennent des acteurs importants sur la scène internationale.

Les ONG ont pour vocation de défendre les droits internationaux. Elles remettent en cause la doctrine du néolibéralisme et contestent les discours et les agissements des organisations internationales (FMI, BM et l'OMC) et le G8, qui dirigent la mondialisation libérale. A cet effet, elles jouent le rôle d'un avocat de développement humain, puisqu'elles poussent les grands acteurs de la mondialisation (Etats et les organisations internationales) à respecter les droits de l'homme, à combattre la pauvreté et sauvegarder l'environnement, à combattre la

corruption et à prendre en charge le caractère social du développement. Pour cela, « *elles développent des informations et des expertises, qui leur donnent la crédibilité sociale et scientifique. Elles disposent d'une influence certaine dans les discours politiques qui les conduisent à devenir des initiateurs de lois ou de décisions relatives à un intérêt collectif qui se voit menacé* » (Fantanel, 2005, p.94).

Le nombre d'ONG a beaucoup augmenté depuis leur création, passant de 45 en 1946 à plus de 40 000 ONG en 2005, dont plus de 2 000 sont accréditées auprès de l'ONU pour participer aux conférences internationales (Guehairia, 2007). Parmi ces ONG, on cite : l'Association pour la Taxation et Transactions Commerciales (ATTAC), le Comité d'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) et Forest Slewadship Council (FSC).

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons abordé le phénomène de la mondialisation en tant que processus historique du développement, ses dimensions, ses caractéristiques et les acteurs qui interviennent dans sa régulation.

Cette dynamique actuelle du développement des économies et des sociétés de la planète n'est pas un phénomène nouveau. Elle constitue le dernier processus du développement d'un phénomène historique ancien, après celui de l'internationalisation et de la multinationalisation des économies.

A partir du milieu des années 80, sous l'effet de la réduction rapide des barrières commerciales aux échanges et des nouvelles technologies de l'information et de communication, la mondialisation se développe très rapidement. Elle se caractérise alors par l'intensification des échanges des biens et services, des flux financiers, des investissements directs étrangers et par la forte mobilité humaine (flux migratoires et touristiques). Dès lors, la mondialisation développe une dimension plus large, puisqu'elle touche tous les domaines de la vie : économique, social, culturel, environnemental, stratégique, etc. dans lesquels interviennent plusieurs acteurs de gouvernance mondiale tels que les Etats, la formation des regroupements régionaux, la montée des activités des institutions internationales dans l'orientation des politiques du développement des Etats.

Suite à ce cheminement de la mondialisation, le chapitre suivant aborde l'impact des caractéristiques de la mondialisation (échanges internationaux, IDE, flux financiers et flux de personnes) sur les pays et régions pays en développement.

CHAPITRE II

LES CONSEQUENCES DE LA MONDIALISATION SUR LES PVD

Introduction

Dans beaucoup de régions et pays, la mondialisation a permis une amélioration des indicateurs économiques et sociaux qui profite pour de nombreuses régions du monde. L'accroissement des échanges commerciaux, des IDE, comme la libre circulation des personnes et des technologies deviennent les sources de richesse et d'amélioration du bien-être dans plusieurs régions du monde, et non plus seulement dans le monde développé.

Cependant, la mondialisation suscite de nombreuses inquiétudes, car ses avantages ne sont pas partagés équitablement entre les pays et les groupes de pays. L'affaiblissement des gouvernements nationaux et l'élargissement à l'échelle mondiale des marchés libres et des innovations technologiques sans régulation, sont à l'origine de la marginalisation de nombreuses régions et d'importants groupes humains dans le monde. Cette situation se caractérise par la hausse du chômage, de la pauvreté et l'élargissement des inégalités sociales. De nombreux phénomènes sociaux tels que la criminalité, la toxicomanie, le terrorisme, l'insécurité, les maladies et la destruction de l'écosystème prennent alors une dimension planétaire. De ces faits, la mondialisation est-elle une opportunité et/ou un risque ?

1. Les PVD dans la mondialisation : des résultats inégaux

1.1. Hétérogénéité des PVD à l'ère de la mondialisation

Le groupe des pays en développement n'est pas homogène. Certaines régions connaissent aujourd'hui de forts taux de croissance, notamment en Asie tandis que d'autres restent à l'écart du processus de la mondialisation.

Pour distinguer les pays en développement à l'ère de la mondialisation, on va essayer présenter la typologie de ces pays ainsi la dynamique de rattrapage qu'ils ont accompli.

Aujourd'hui, il est difficile de parler aujourd'hui des pays en développement sans faire la distinction entre pays émergents, pays intermédiaires, pays moins avancés, etc. les dynamiques de croissance divergent fondamentalement selon les groupes de pays. Si l'Asie de l'Est est insérée dans une dynamique de rattrapage, d'autres régions semblent plutôt en stagnation (Amérique latine), voire en recul (Afrique).

De nombreuses études et rapports ont été publiés au cours de ces dernières années sur la question des inégalités entre les pays industrialisés, dits pays du Nord et les pays en développement ou pays du Sud, notamment par des organisations internationales telles que l'OMC, l'OCDE, la CNUCED, le PNUD. S'il apparaît que la mondialisation économique s'accompagne d'un creusement des inégalités de revenus entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, ce constat doit cependant être nuancé. Ainsi, le groupe des pays en développement est plus que jamais hétérogène, puisqu'il comprend des pays ayant comblé une grande partie de leur écart avec le groupe des pays les plus riches, des pays en situation de rattrapage, des pays en relative stagnation et des pays moins avancés, en voie de marginalisation. L'analyse des inégalités nord-sud doit ainsi rester nuancée. Pour ne citer que quelques chiffres, selon une étude du PNUD (1999), l'écart entre le pays le plus riche et le pays le plus pauvre en 1992 était de 72 à 1, alors qu'il n'était que de 35 à 1 en 1973. Mais certains pays en développement ont comblé une partie de leur retard de développement. Ainsi, selon un rapport du PNUD 2002, le rapport entre les pays de la région d'Asie de l'Est et Pacifique et les pays de l'OCDE en termes de revenu par tête (PPA) était de 1 pour 14 en 1975 et de 1 pour 6 en 2000 (Samson, 2004).

On distingue habituellement trois groupes de pays pour illustrer ces disparités de développement à l'ère de la mondialisation ; certains pays sont devenus des puissances régionales (la Chine, l'Inde, l'Afrique du sud le Brésil). D'autres pays sont devenus dominés, qui sont fournisseurs de matières premières (notamment les hydrocarbures), comme c'est le cas pour les pays d'Afrique du nord, l'Afrique de l'ouest et le moyen orient.

On distingue aussi des pays qui sont complètement marginalisés de la mondialisation qui sont composé en majorité par des pays d'Afrique subsaharienne, quelques pays d'Asie du sud et d'Amérique latine. Enfin, à l'ère de la mondialisation, d'autres PED sont déchirés par les crises et des guerres civiles (cote d'ivoire, Zaïre, Soudan, Bolivie, Irak et Afghanistan).

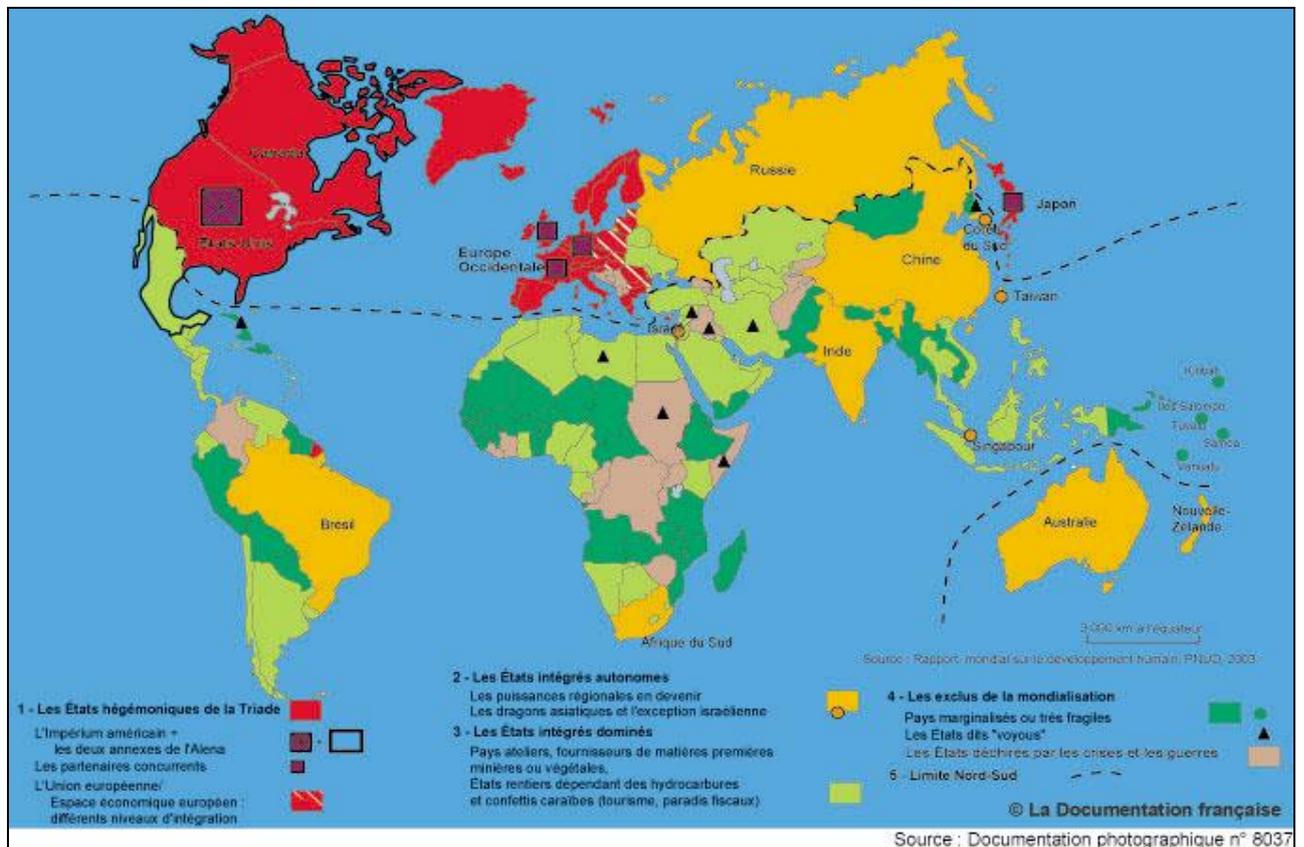
L'analyse de la typologie du succès et des échecs des pays en développement à l'ère de la mondialisation par grandes régions peut être présentée comme suit :

- **La région d'Asie :** plusieurs pays d'Asie ont rejoint le groupe des pays industrialisés, tandis que d'autres sont en situation de rattrapage, avec des taux de croissance supérieurs à ceux des pays industrialisés. L'industrialisation des années 70 en Asie s'accompagne d'une réduction des inégalités internes.
- **L'Amérique latine :** les problèmes financiers (liés à un fort niveau d'endettement extérieur des pays de la région) ont ralenti le développement des pays de la zone, et les inégalités internes semblent s'être creusées dans ces pays, notamment suite aux politiques d'ajustement engagées.
- **L'Afrique :** à quelques rares exceptions (Afrique du Nord), les pays africains n'ont pas réussi à se développer et leur position dans l'économie mondiale a reculé. Les problèmes politiques internes, carences institutionnelles, instabilité des cours des matières premières, ont entraîné des problèmes économiques et une désaffection des investissements directs

étrangers, la perpétuation du sous-développement et un creusement des inégalités internes.

La mondialisation semble ainsi marginaliser certaines régions de l'économie mondiale, tout en permettant le rattrapage par certains pays, dont les productions menacent directement celles des pays du Nord.

Figure 1 : Typologie pays en développement dans la mondialisation.



Source : [Documentation photographique n° 8037 : La mondialisation en débat \(auteur : Laurent Carroué\)](#)

2. Les opportunités de la mondialisation

Nous allons présenter ici les aspects globalement bénéfiques de la mondialisation sur la croissance économique, la spécialisation et l'insertion des PVD dans la nouvelle division internationale du travail, sur la réduction de la pauvreté et la généralisation de la démocratie à l'échelle planétaire.

2.1. La mondialisation, source de la croissance et de richesse

Laurent Carroué (2005, p.42) écrit : « *il n'y a jamais eu autant d'échanges de biens, de capitaux et de technologies entre les pays que depuis la mondialisation a été mise en place. De même, jamais la planète n'avait produit autant de richesse* ». Entre 1982 et 2007, le PIB mondial est passé de 10.899 à 48.293 milliards de dollars. Un rapport de la Banque mondiale (2005) prévoit que la production mondiale passera à 72.000 milliards de dollars en 2030, ce qui représente

une croissance moyenne annuelle de 2,5 % à 3% pour les pays à revenu élevé et 4,2% pour les PVD.

Ces taux de croissance plus élevés dans les PED que dans les pays industrialisés reflètent le processus de rattrapage économique dans ces pays qui contribue à la réduction des écarts de revenus par habitant entre les pays riches et les pays pauvres. En moyenne, les pays en développement qui ont beaucoup baissé leurs barrières douanières dans les années 80, ont connu une plus grande croissance économique depuis les années 90, que ceux qui ne l'avaient pas fait. Cette croissance est accompagnée par des taux d'accroissement annuels moyen du produit national brut (PNB) de 4,3 % durant cette période (ONU, 2002, p.19). Ces performances économiques auront certainement un impact positif sur l'enrichissement de ces pays et sur l'amélioration du niveau de vie de leur population.

Toutefois, bien que la production mondiale ne cesse de croître rapidement, l'augmentation des inégalités de richesse entre les pays industrialisés et les PVD va de pair avec une richesse de plus en plus grande. Cette richesse a été inégalement répartie entre les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement. « *Entre 1980-2000 et sur l'ensemble des pays en voie de développement, seulement 33 pays ont pu maintenir un rythme de croissance supérieur à 3%; 59 autres ont vu leur PNB diminuer* » (Delivanis, 2007). Il faut signaler, par ailleurs, que les PVD avec une croissance élevée n'appartiennent pas forcément à la catégorie des pays à large ouverture au commerce extérieur. Ainsi, « *entre 1985 et 2002, la croissance du revenu par habitant n'a été supérieure à 3 % par an que dans 16 pays en développement. Elle a été inférieure à 2% par an dans 55 pays en développement et elle a même été négative dans 23 d'entre eux* » (Delivanis, 2007).

2.2. La nouvelle division internationale du travail (NDIT)

L'accélération de la mondialisation durant ces dernières décennies a beaucoup modifié la division internationale du travail traditionnelle (DITT) entre les pays du Sud, exportateurs de produits de bases (agricoles et produits extractifs) et ceux du Nord, exportateurs des produits industriels. L'ouverture des pays au commerce mondial, la montée des délocalisations des firmes multinationales et la montée de la concurrence entre les pays a entraîné une nouvelle division internationale du travail (NDIT) par la spécialisation entre les pays au sein des branches et non plus seulement entre branches, par la segmentation des processus de production au niveau international (Dallenne et Nonjon, 2005). Ce phénomène est potentiellement porteur de la croissance dans de nombreux pays, par une répartition plus complexe des activités productives et exportatrices. La NDIT a entraîné alors une nouvelle hiérarchie entre les pays.

En effet, d'une part, certains PED se sont orientés vers la production à forte intensité du travail, alors que les pays développés réorientent leur production vers les activités de haute technologie, ainsi, d'autre part, d'autres PED (d'Asie orientale et quelques pays d'Amérique latine) se sont industrialisés, en modifiant complètement la structure de leurs avantages comparatifs, en s'appuyant sur la dynamique de régionalisation.

Cependant, cette dynamique de spécialisation internationale n'est pas toujours profitable, du fait que la spécialisation ne bénéficie pas à tous les pays, car il y a une mauvaise répartition des ressources. Ainsi, le processus de spécialisation dans une ou plusieurs productions suscite la montée des pratiques protectionnistes et des idéologies libre-échangistes des pays développés, entravant ainsi la spécialisation des PVD. Par conséquent, le maintien des nations pauvres dans l'exportation de produits de base, agricoles et/ou extractifs et dans l'importation des produits manufacturés et de haute technologie les condamnerait toujours à une baisse continue de leurs termes de l'échange.

2.3. Réduction globale de la pauvreté

Le lien entre la mondialisation et la pauvreté fait l'objet de nombreuses discussions opposées, ce qui rend souvent l'impact de la mondialisation sur la pauvreté difficile à évaluer. Globalement, l'accroissement des flux du commerce, des IDE, de la finance et de la technologie a permis la baisse de l'extrême pauvreté dans le monde. Des indicateurs humains tels que la mortalité infantile, l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et la fréquentation scolaire se sont beaucoup plus améliorés au cours de ces deux dernières décennies avec l'accélération de la mondialisation. Selon les statistiques fournies par le PNUD :

- L'espérance de vie à la naissance a augmenté de 17 ans entre 1965 et 2004, passant de 49 à 66 ans, le taux de mortalité infantile a été divisé par deux et le taux de scolarisation dans le primaire a doublé ;
- Le taux d'alphabétisation des adultes a beaucoup progressé, passant de 48% à 78% entre 1970 et 2000 ;
- En nombre absolu, la misère touche actuellement 1,1 milliard d'individus dans le monde, contre 1,5 milliards en 1981 ;
- Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de un dollar par jour a sensiblement baissé, tombant de 1,237 milliard en 1990 à 1,100 en 2000 (NU, 2002) ;
- Entre 1981 et 2004, la part de la population des PVD vivant avec moins d'un dollar par jour est passée de 40% à 21% selon la Banque mondiale (FMI, 2005).

Les raisons de ce recul de la pauvreté et de l'amélioration générale des indicateurs sociaux au niveau mondial sont nombreuses. Dans un premier temps, on note l'accélération rapide de la croissance économique qui devient plus facile pour les pays intégrés sur l'extérieur. Cette augmentation de la croissance (qui a été multipliée par 7 entre 1950 et 2000) a été accompagnée en parallèle d'une augmentation généralisée des indicateurs du développement humain durant la même période. Dans un second temps, cette réduction de la pauvreté dans le monde est due à la bonne appropriation des nouvelles technologies, à l'accumulation du capital et des

conditions internes favorables aux investissements directs étrangers. Ainsi, en Asie du Sud-Est (région qui a reçu le plus d'IDE et qui a connu les taux de croissance les plus élevés), 200 millions de personnes sont sorties de la pauvreté en une seule décennie ; six asiatiques sur dix vivaient en 1975 dans la pauvreté absolue, contre deux sur dix aujourd'hui. Durant les trente dernières années, la Chine a multiplié son niveau de vie par six et l'Inde par trois. Pour cela, Serge Lepeltier écrit : «*dans ces deux pays, c'est le manque de libéralisation qui a causé ou entretenu la pauvreté et quand ces deux pays se sont ouverts, les niveaux de vie ont augmenté et la pauvreté a nettement reculé*» (Lepeltier, 2005, p.12).

Cependant, il ne faut pas s'extasier sur la division par deux de l'extrême pauvreté en 20 ans, ces chiffres cachent de nombreuses disparités, au moins pour les raisons suivantes :

- L'essentiel de la baisse est dû à deux grands pays, la Chine et l'Inde, qui regroupent à eux seuls 38% de la population mondiale. En Chine par exemple, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est tombé de 361 à 204 millions durant cette dernière décennie. Tandis qu'en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie centrale, ainsi qu'en Amérique latine et les Caraïbes, le nombre de pauvres a augmenté respectivement de 82, 14 et 8 millions ;
- En termes absolus, la pauvreté a augmenté durant cette dernière décennie dans le monde, passant de 2, 7 à 2, 8 milliards de personnes (Delivanis, 2007).
- Un peu plus d'un milliard d'hommes, soit près de 20% de la population mondiale vit avec moins d'un dollar par jour (Delivanis, 2007) ;
- 840 millions de personnes souffrent d'une sous-alimentation chronique ;
- La réduction de la pauvreté est moins rapide que la croissance économique, ce qui met en fort risque de ne pas atteindre l'objectif du développement du millénaire (ODM) de l'ONU, qui vise de diviser par deux la pauvreté de 1990 à 2015 (Delivanis, 2007) ;
- D'après les estimations de la FAO (Food Agricultural Organisation), 24.000 êtres humains meurent de faim chaque jour. La même source indique que 12,8 millions d'habitants dans les PVD vont mourir au cours des prochaines décennies à cause de la diminution des aides publiques au développement des pays riches (Delivanis, 2007) ;
- Enfin, environ 750 millions d'hommes n'ont pas accès aux soins de santé élémentaires et plus d'un milliard d'habitants dans les PVD n'ont pas accès à l'eau potable (Delivanis, 2007).

3. Les risques de la mondialisation

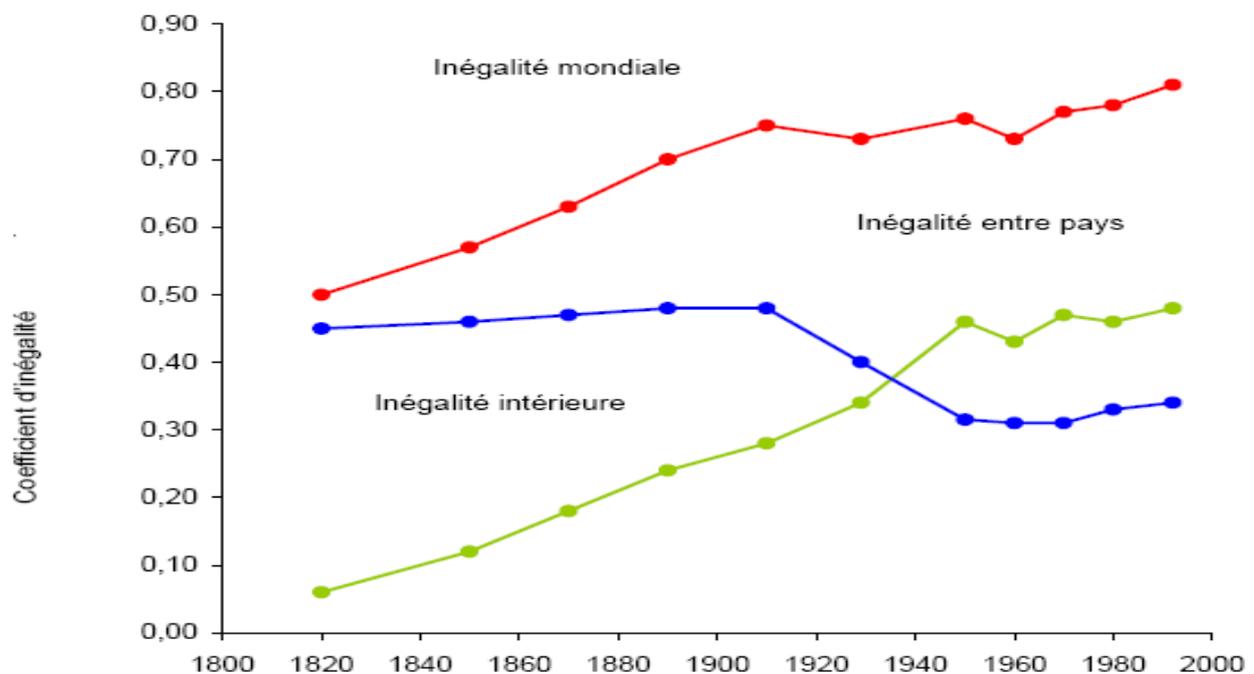
Bien que la mondialisation offre plusieurs avantages pour certaines régions, pays et personnes dans monde, elle est également porteuses de nombreuses atteintes dont les conséquences sur le plan social, culturel et environnemental sont considérables.

3.1. La mondialisation, source des inégalités

S'agissant des effets de la mondialisation sur les inégalités, un grand nombre de travaux ont conclu que la mondialisation a aggravé les inégalités de revenus aussi bien dans les pays qu'entre eux. Josef Stieglitz (2003) estime que la mondialisation, telle qu'elle est menée aujourd'hui, tend à rendre les sociétés pauvres plus inégalitaires.

Si l'on considère une plus longue période, F. Bourguignon et C. Morrisson (2005) ont examiné les effets combinés des tendances suivies par les disparités de revenus à l'intérieur des pays et entre eux pour conclure que *les inégalités à l'échelle internationale se sont aggravées entre 1820 et 1910, sont restées stables entre 1910 et 1960 et se sont accentuées de nouveau depuis 1980*». Ces auteurs montrent qu'entre 1900 et 2000, le coefficient de GINI est passé de 0,40 à 0,48. La tendance à l'aggravation des inégalités internationales observée au cours des dernières décennies est attribuable non seulement à l'augmentation modérée des disparités internationales, mais aussi à la forte hausse des inégalités au sein des pays.

Figure 2 : évolutions des inégalités mondiales et entre pays (1800-2000)



Source : Ocampo J-A et Martin J (dir.). (2005), «Mondialisation et développement : un regard de l'Amérique latine et des Caraïbes», CEPALC, Santiago, p.123.

La figure ci-dessus se divise en deux mouvements : l'un est de l'accroissement des inégalités à l'intérieur des pays, l'autre est de la réduction des inégalités entre les pays.

Tout d'abord, on constate que les inégalités des revenus s'aggravent de plus en plus à l'intérieur des pays. Dans les pays développés, l'accroissement des inégalités est lié soit à l'élargissement des écarts des rémunérations salariales en faveur de la demande de travail qualifié, soit à la montée du chômage de la main d'œuvre peu qualifiée, ainsi qu'à la réduction de la durée du travail, d'une part, et aux rémunérations versées par les multinationales au développement de nouvelles entreprises d'envergure mondiale et au phénomène de la célébrité à l'échelle mondiale, d'autre part. A titre d'exemple, aux Etats-Unis, 1% des américains les plus riches détenaient, 8% du PNB en 1960 et en 2006, ils en détenaient 15% (Delivanis, 2007). De nouvelles données statistiques montrent que le revenu des 300.000 américains les plus riches est approximativement égal au revenu des 150 millions d'américains les plus pauvres¹²⁷. Dans les pays en développement, les écarts moyens de revenus sont beaucoup plus prononcés que les pays développés. Dans ces pays, le creusement de l'écart de revenus s'effectue principalement entre zones rurales et zone urbaines, ainsi qu'entre régions enclavées et régions ouvertes. Ainsi, *en Amérique latine, les catégories sociales les plus riches ont en moyenne des revenus de 26 à 30 fois plus importants que ceux des plus pauvres. En Afrique, 18 à 22 fois et de 18 à 22 fois en Asie*» (Delivanis, 2007).

S'agissant de la légère réduction de l'écart de revenus entre les pays, cela s'explique par l'intégration réussie de certains pays en voie de développement dans le commerce international et par leur industrialisation rapide. A titre d'exemple, la Chine qui a largement bénéficié du mouvement de libéralisation des échanges de biens et services, a atteint un taux de croissance du PIB par habitant quatre fois plus élevé que celui des pays développés, et l'Inde un taux deux fois et demi supérieur, ce qui a permis à ces pays de réduire les écarts qui les séparent avec les pays développés.

Cependant, cette réduction globale des écarts des revenus entre les pays développés et en développement ne doit pas cacher l'aggravation des écarts entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres qui révèlent de la persistance de fortes disparités au détriment des pays insuffisamment insérés dans le processus de mondialisation. Cette disparité des revenus entre pays riches et pauvres ne cesse de s'accentuer. En 1960, le PIB par habitant dans les 15 pays les plus riches était 11 fois supérieur à celui des 15 pays les plus pauvres. Et en 2001, le fossé s'est élargi et ce chiffre est passé à 46,2. Ainsi, un cinquième de la population mondiale vit dans les pays développés et dispose de 86% du PNB mondial, possède 72% des lignes téléphoniques et absorbe 82% des exportations globales, ainsi que 68% des IDE, alors que le cinquième le plus pauvre de la population mondiale ne dispose que d'un du PNB mondial (Delivanis, 2007).

3.7. La mondialisation, une menace pour le développement durable et l'environnement

La mondialisation et le développement économique qui l'accompagne constituent également une menace pour l'environnement et le développement durable.

A l'échelle mondiale, les ressources s'épuisent, gaspillées sans management à travers l'épuisement des nappes phréatiques, le déboisement, la déforestation incontrôlée et l'émission du gaz à effet de serres. Cela provient de la production industrielle plus rapide à la recherche d'une meilleure croissance économique. Le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), dans un rapport publié en janvier 2007, a dressé un bilan alarmant. Il souligne que « *les conséquences climatiques du 20^{ème} siècle entraîneront l'augmentation de la température de 1,5 à 7 degrés Celsius d'ici à 2100, provoquant une baisse des rendements agricoles, un élargissement des zones d'épidémie, une généralisation des catastrophes naturelles et la disparition de 20% des espèces. S'ensuivront des flux migratoires massifs composés de réfugiés environnementaux et sanitaires, aussi spontanés qu'incontrôlables* » (Morand, 2007).

Le modèle de développement des pays industrialisés et des nouveaux pays industrialisés, lié au non-respect de l'équilibre écologique et de l'environnement rend ces pays responsables, en grande partie de ces catastrophes naturelles et humaines qui progressent sans cesse. En effet, à l'échelle mondiale :

- 75% des ressources sont consommées par 25% des habitants du monde, ce qui posera un sérieux problème dans le futur, avec le développement des NPI (notamment la Chine et l'Inde) dont les besoins vont s'accroître fortement à l'avenir ;
- La consommation des matières premières en Chine augmente de 10 à 25% et sa consommation du pétrole va tripler d'ici à 2016, date à laquelle la Chine pourrait émettre quatre fois plus de gaz à effets de serre ;

Selon les statistiques de l'UNICEF, le taux de mortalité infantile a augmenté en 2000 ; sur les deux millions d'enfants décédés, 60% sont victimes de la pollution de l'air et de l'environnement ;

- Les divers refus de la réduction des gaz à effet de serre par les Etats-Unis, la Russie, la Chine et l'Inde, compromettent de surcroît sa future application par les NPI, ce qui sera à terme catastrophique pour la terre, puisque l'Inde à elle seule émet 5,6% des gaz à effet de serre et la Chine pourrait émettre quatre fois plus d'ici 2016.

Conclusion

Durant ces trois dernières décennies, le processus de la mondialisation a connu une accélération très rapide : le commerce international a plus que quintuplé, le volume des IDE s'est accru quarante fois plus vite que la production mondiale, la fragmentation de la production s'est accentuée, les technologies de l'information et des communications se développent très

rapidement et la mobilité des personnes (flux migratoires et touristiques) a fortement augmenté à l'échelle mondiale.

Cette intégration mondiale a généré des avantages substantiels dans beaucoup de régions et pays longtemps restés à l'écart du développement. Dans de nombreux PVD d'Asie orientale, d'Amérique latine ou d'Europe orientale, la mondialisation et la libéralisation qui l'accompagne ont contribué à leur développement économique et social. Ces pays ont réussi à élever leur part du commerce international dans leur PIB ; ils ont reçu des flux substantiels de capitaux, souvent accompagnés d'un transfert de technologie et de leur insertion dans la nouvelle division internationale et régionale du travail (NDIRT). Leurs performances économiques et sociales ont été durant ces trois dernières décennies (en termes de niveaux de croissance économique, d'alphabétisation, de fréquentation scolaire, de mortalité infantile et d'espérance de vie) beaucoup plus améliorées que celles des autres pays sous-développés, si bien que plusieurs d'entre eux ont intégré le club des pays industrialisés.

Cependant, les avantages de la mondialisation ne sont pas en faveur de tous les pays et régions. La recherche d'une plus grande compétitivité, par la restructuration économique, la libéralisation, les changements technologiques et le retour à la colonisation sous des formes nouvelles, ont conduit dans beaucoup de régions en développement (en Afrique, en Asie du sud et en Amérique centrale) à accroître l'appauvrissement, la progression du chômage et des inégalités, à l'affaiblissement des institutions, des systèmes de soutien social, au nivellement des identités et des valeurs sociales et culturelles établies, à la volatilité et la vulnérabilité des marchés, à la montée des activités illicites et à la destruction de l'environnement.

CHAPITRE III

LE PROTECTIONNISME ET LE LIBRE-ECHANGE

Introduction

Depuis le début du 19^{ème} siècle, l'histoire du commerce international est caractérisée par l'alternance entre le libre-échange et le protectionnisme. Cette oscillation correspond en réalité au cycle des fluctuations économiques : l'expansion favorise le libre-échange tandis que la récession renforce le protectionnisme.

En dehors des débats théoriques relatifs à la nécessité d'ouvrir ou non son économie aux échanges internationaux, il est fondamental de saisir les avantages et les inconvénients qui résulteraient selon les économistes de l'intégration d'une économie dans la division internationale du travail. Ceux-ci sont attachés, en parallèle à la formulation de leurs théories libre-échangistes ou protectionnistes, à montrer les effets positifs ou négatifs engendrés par l'ouverture d'une économie aux échanges internationaux.

1. Le protectionnisme

1.1. Définition du protectionnisme

C'est une doctrine défendue par certains économistes, qui proposent de protéger la production nationale contre la concurrence étrangère. Pour cela, les pouvoirs politiques entravent l'entrée sur le territoire national des marchandises étrangères par des taxes à l'importation (tarifs douaniers) ou une réglementation spécifique (politiques non tarifaires) (Guendouzi, 2008).

1.2. Les instruments de protectionnisme

Le protectionnisme peut être défini comme l'application de mesures variées visant à créer des distorsions sur le marché intérieur et sur les marchés internationaux des produits. Plusieurs types de moyens peuvent être employés à cet effet :

1.2.1. Les barrières tarifaires (droit de douane)

Les barrières tarifaires sont des mesures indirectes qui agissent sur la qualité des importations ou des exportations en modifiant le coût (le prix). Les prix des produits importés augmentent, par conséquent, les consommateurs nationaux sont dissuadés d'acheter ces produits étrangers jugés trop coûteux et préfèrent acheter les produits fabriqués localement (Guendouzi, 2008).

1.2.2. Les barrières non tarifaires

Ce sont des mesures qui agissent directement sur la quantité de marchandises à l'importation. Elles tendent à obliger, limiter ou interdire l'importation des marchandises sur le territoire national. Parmi les mesures non tarifaires, on note :

1.2.2.1. Les contingentements (quotas)

Ils constituent le mode de protection le plus souple. Le contingent désigne une limitation (plafonnement) par voie des autorités nationales de la quantité de marchandises admises à l'importation pendant une période déterminée. La loi décide que pendant cette période, le volume des importations d'un produit ne devra pas dépasser une certaine quantité (un certain contingent). Autrement dit, lorsque cette quantité est atteinte, toute importation supplémentaire devient impossible jusqu'à la nouvelle période (Guendouzi, 2008).

1.2.2.2. Les licences d'importation

Elles s'allient à celles des contingentements. Dans ce cas, les importations doivent au préalable obtenir une autorisation d'importer délivrée par les pouvoirs publics. La différence avec les contingents réside dans le fait que la quantité de produits à importer n'est pas fixée à l'avance (dans la pratique, on combine fréquemment entre les deux systèmes).

1.2.2.3. Les prohibitions commerciales

Ce sont des mesures administratives qui visent l'interdiction d'importer certains produits de l'étranger. Ces prohibitions reposent parfois sur des raisons sanitaires (exemple : interdiction d'importer en France de la viande bovine durant la crise de la vache folle), parfois pour des raisons religieuses (interdiction d'importer l'alcool en Arabie saoudite), parfois pour des raisons morales (armes, drogues, etc.) ou écologiques (animaux exotiques). Enfin, l'embargo est une mesure administrative qui vise à empêcher la libre circulation d'une marchandise avec les pays qui sont en guerre (Guandouzi, 2008).

1.2.2.4. Les mesures para-tarifaires

Elles concernent les subventions à l'exportation comme les crédits à l'exportation à taux d'intérêt réduit, les distorsions liées aux différences de régimes fiscaux, etc.

1.2.2.5. Les règlements administratifs

Des règlements très stricts peuvent décourager les exportations étrangères. Les japonais utilisent cette forme de protectionnisme déguisé en utilisant des normes de sécurité excessives (Rouget, 2009).

1.2.2.6. La manipulation du taux de change

Une politique de change habile permet d'améliorer artificiellement la balance commerciale. Une monnaie sous-évaluée améliore les exportations d'un pays et les importations deviennent chères (dévaluation compétitive). Les consommateurs préfèrent acheter le produit local et évitent les produits importés. Par conséquent, le solde commercial s'améliore (Rouget, 2009).

2.3. Les avantages et les inconvénients du protectionnisme

2.3.1. Les avantages

2.3.1.1. La protection des industries naissantes (d'enfance)

La première justification historique du protectionnisme a été débattue au XIX^e siècle par l'allemand Friedrich List. Dans un ouvrage intitulé « *système national d'économie politique* », publié en 1841, il avait avancé que le protectionnisme est nécessaire afin de protéger les industries naissantes contre la concurrence étrangères par des barrières douanières afin d'éviter leur disparition.

2.3.1.2. L'équilibre de la balance des paiements

Le tarif douanier augmente le coût des marchandises importées. Les consommateurs limitent alors leurs achats de produits étrangers. Par conséquent, les importations diminuent et le solde de la balance commerciale s'améliore.

2.3.1.3. L'indépendance de l'économie nationale

Certains régimes politiques souhaitent être indépendants des économies étrangères et isolent leur pays par un tarif douanier élevé.

2.3.1.4. La hausse du revenu national

Car les tarifs douaniers assurent un revenu substantiel à l'Etat (augmentation des recettes douanières).

2.3.1.5. La préservation des emplois

Il faut protéger les entreprises nationales par des tarifs douaniers élevés car, si la concurrence est trop rude ou déloyale, les entreprises nationales licencient leur main-d'œuvre et par conséquent, le chômage augmente. Cette argumentation revient en force dans les médias des pays développés avec la crainte des délocalisations. A titre d'exemple, le protectionnisme de l'union européenne en matière agricole (PAC) s'explique par la sauvegarde de nombreux emplois dans le secteur.

2.3.1.6 La protection des industries déclinantes (vieillissantes)

C'est un protectionnisme qui vise à protéger les industries en déclin (textile ou sidérurgie dans les pays développés) par un tarif douanier élevé, afin de les aider à se moderniser. Il s'agit d'éviter des licenciements massifs dans ces industries. Les pouvoirs publics peuvent être sensibles aux groupes de pression que constituent les chefs d'entreprises (Rouget, 2009).

2.3.2. Les inconvénients du protectionnisme

2.3.2.1. La hausse des prix des produits importés et exportés

La concurrence étrangère ne peut entraîner une baisse des prix puisque les droits de douane entraînant d'une part, une hausse du prix des biens importés (ce qui pénalise le pouvoir d'achat des consommateurs, à travers l'inflation importée), et, d'autre part, une hausse des produits exportés, car les entreprises imputent leurs impôts à des prix élevés (droits de douanes).

2.3.2.2. La mauvaise allocation des ressources au niveau macro-économique

Le protectionnisme fausse la division internationale du travail. L'économie nationale ne se spécialise donc pas dans les productions où elle est compétitive. On maintient alors artificiellement des productions qui entraînent des gaspillages de ressources.

2.3.2.3. Le protectionnisme retarde le développement économique et technologique

Les branches d'activité protégées ne sont plus soumises à la concurrence internationale. Cela nuit aux consommateurs nationaux, car, sans l'aiguillon de la concurrence internationale, la qualité se détériore et le prix augmente sur le long terme. Les industriels nationaux comprennent qu'ils ont une clientèle captive obligée d'acheter leurs produits. Ils ne font donc plus d'efforts pour améliorer leur production par des investissements. Exemple : les pays communistes étaient protectionnistes à l'égard de la production occidentale entre 1945 et 1989. Avec la chute du mur de Berlin, la République Démocratique d'Allemagne (RDA), qui possédait la meilleure industrie des pays communistes, proposait comme voiture la « Trabant », qui correspondait à une voiture occidentale des années 1950. Il y avait donc un retard technologique de 40 ans. L'entreprise n'a pas survécu à l'ouverture des frontières.

2.3.2.4. Le protectionnisme : une arme pour le nationalisme

Les régimes autoritaires (nazisme, fascisme, communisme, etc.) sont toujours idéologiquement favorables au protectionnisme et visent l'autarcie pour ne plus dépendre des autres pays. Ces pays développent des « ersatz », des produits de remplacement (exemple du caoutchouc synthétique en Allemagne nazie). Le protectionnisme est donc défavorable à la paix, car les pays qui commercent entre eux sont obligés de coopérer (Rouget, 2009).

2.3.2.5. Le protectionnisme engendre le protectionnisme

Lorsqu'un pays décide d'augmenter ses droits de douane, ses partenaires prennent souvent des mesures de représailles en augmentant les leurs. Par conséquent, les libéraux constatent que les mesures protectionnistes ont des répercussions négatives sur la croissance économique.

2. Le libre-échange

2.1. Définition

Le libre-échange est une doctrine économique favorable à la libre circulation des marchandises. Cette circulation peut s'étendre aux services, aux capitaux et à la main-d'œuvre. Pour cela, les libre-échangistes préconisent la suppression de toutes les entraves aux échanges.

2.2. Les avantages du libre-échange

Le courant libre-échangiste affirme que la protection est désavantageuse car elle nuit à l'esprit de l'initiative, développe les privilèges et entraîne à terme une sclérose (paralysie ou blocage) de l'économie nationale. Par contre, le libre-échange permet une spécialisation internationale des différents pays en fonction de leurs avantages comparatifs, qui entraîne une allocation plus efficace des ressources et, donc, maximise la production mondiale et le bien-être de tous.

Mais le libre-échange a aussi des effets indirects positifs (déjà énuméré par Jean Stuart Mill, en 1948, dans son principe d'économie politique) comme : l'élargissement des marchés et la réalisation d'économies d'échelle internes et externes, la transmission des nouvelles techniques de production, la circulation internationale des capitaux, accroissement de la concurrence permettant l'innovation, la diffusion des technologies et des techniques de production, la baisse des prix et la diversification des choix des consommateurs. Ces avantages du libre-échange peuvent se réaliser par les mécanismes suivants (Rouget, 2009) :

- L'augmentation de la taille du marché génère des économies d'échelle, internes et externes, qui stimulent la croissance des entreprises ;
- La concurrence renforce la recherche de productivité et l'innovation des entreprises ;
- L'importation de produits moins chers de l'étranger améliore le pouvoir d'achat du consommateur et diversifie ses choix ;
- Les importations à meilleur prix sont également un facteur efficace de lutte contre l'inflation, ce que l'on appelle la « désinflation compétitive » ;
- Le libre-échange propage la croissance. Un pays dont la croissance se développe est conduit à augmenter ses importations, ce qui accroît les échanges internationaux et favorise la croissance des autres pays ;

- Les transferts de technologie autorisent les Pays En Développement (PED) à démarrer l'industrialisation de leurs secteurs économiques ;
- L'accroissement des exportations augmente le PIB des pays, développe es infrastructures de transport et stimule les services liés à la logique des échanges comme les banques ou les assurances.

2.3. Les inconvénients du libre-échange

Malgré les avantages que présente le libre-échange, celui-ci favorise les pays développés et aggrave le fossé les séparant des PED. Cependant, présenté aujourd'hui comme une recette universelle et le système qui optimise le mieux les moyens de production, le libre-échange génère des coûts non pris en compte par le système économique actuellement en règne : le capitalisme.

2.3.1. Perte d'indépendance économique

Car les PVD ne peuvent se passer des importations en provenance des pays développés. Ces derniers imposent une division internationale qui avantage les pays riches et désavantage les pays pauvres. Ainsi, les Firmes Multinationales (FMN) des pays développés imposent leurs règles du jeu à des plus faibles (avantages fiscaux, sociaux, etc.) et les produits importés et les investissements Directs Etrangers (IDE) reçus provoquent la disparition de la production locale ;

2.3.2. La montée de l'échange inégal

Les économies ne sont pas à armes égales (rapport du pouvoir et de domination). Les pays industrialisés exportent des produits manufacturés à haute valeur ajoutée, fixant le prix d'achat et des produits agricoles et concentrent leurs IDE dans les pays émergents d'Asie au détriment des pays africains. A l'inverse, les PED exportent des produits primaires à faible valeur ajoutée, donc peu rémunérateurs, ce qui entraîne *l'échange inégal*, un transfert de la richesse du Sud vers le Nord, aggravant leur déficit commercial et l'endettement des pays du Sud.

Ainsi, le libre-échange entraîne également (Rouget, 2009) :

- ***Le déclin de certains secteurs d'activité*** : les entreprises nationales présentent dans des secteurs d'activité où les entreprises étrangères sont plus compétitives ne vont pas survivre à la concurrence internationale. L'ouverture de l'économie entraîne donc des restructurations massives dans les branches souffrant d'un déficit concurrentiel ;
- ***La remise en cause de certains acquis sociaux pour les salariés*** : la mise en compétition des travailleurs des pays développés avec la main-d'œuvre abondante, peu qualifiée, sous-payée et exploitée (y compris le travail des enfants) des pays en développement, conduit à

un nivellement par le bas des salaires et des acquis sociaux. Qu'on l'appelle « dumping social » ou la « course au moins disant social ». Ces pratiques risquent de se généraliser selon les principes de « moins disant social » afin de prévenir la décolonisation.

- ***Les risques de ralentissement de la croissance*** : les restructurations et la pression à la baisse sur les coûts de production engendrées par la concurrence internationale ont un effet dépressif sur la demande nationale (montée du chômage et baisse du pouvoir d'achat) et donc sur la croissance économique.
- ***L'accroissement du chômage, de la flexibilité du travail et des inégalités salariales*** : la montée de la concurrence internationale, entraîne, dans certains pays, une baisse des salaires des travailleurs les moins qualifiés et, à l'inverse, la hausse des salaires des plus qualifiés. Il en résulte un accroissement sensible des inégalités (exemple des Etats-Unis, Royaume-Unis). Dans d'autres pays (dont les salaires sont non flexibles, salaire minimum légal), les délocalisations entraîne une augmentation du chômage et la pression productiviste sur ceux qui travaillent (exemple de la France et de l'Allemagne).

Conclusion

En définitive, nous pouvons affirmer qu'il est difficile de mesurer précisément l'impact de l'ouverture d'une économie aux échanges internationaux sur les économies. De même, ces effets peuvent diverger selon que l'on se place sur du court terme ou sur le long terme. Il semble généralement admis que les effets négatifs qui peuvent découler d'une insertion dans la division internationale du travail peuvent avoir des conséquences plutôt récessives à court terme (restructurations, chômage, etc.) qui sont plus que compensées à long terme (baisse des prix, accroissement des débouchés à l'exportation, etc.). Pour être profitable, il faut donc que les conséquences positives de l'ouverture économique compensent les effets suscités par la hausse de la concurrence de la part des entreprises étrangères.

CHAPITRE IV

LA COOPERATION NORD-SUD

Introduction

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, émerge une coopération Nord-Sud pour le développement (Gabas, 2002). Cette coopération, initiée pour réduire les écarts du développement entre le Nord et le Sud, se trouve aujourd'hui face à ses échecs et suscite des interrogations.

Ce chapitre analyse la genèse et l'évolution de la coopération Nord-Sud depuis ses débuts. Plus spécifiquement, il s'agit de comprendre la problématique de l'asymétrie des rapports Nord et du Sud en s'interrogeant sur la pertinence du nouveau paradigme de coopération axé sur les relations partenariales en analysant le décalage entre les discours (objectifs) et les pratiques.

Ce chapitre analyse, d'abord, la première forme de coopération internationale Nord-Sud réduite à la seule aide technique. Elle présente, ensuite, l'orientation de la coopération vers l'égalité des chances et l'apprentissage mutuel dans le cadre de la mondialisation et de la régionalisation. Elle s'interroge, enfin, sur la pertinence du nouveau paradigme de coopération axé sur les relations partenariales.

1. Une coopération internationale réduite à l'Aide Publique au Développement (APD)

A sortir de l'indépendance, une coopération internationale dite pour le développement entre des pays du Nord (développés) et ceux du Sud émerge. Les objectifs issus des différentes conférences internationales ont fait naître beaucoup d'espoirs dans les pays du Sud, rêvant d'une coopération Nord-Sud qui s'affiche riche et diversifiée. Cependant, au sortir de la deuxième guerre mondiale, trois événements majeurs voient le jour dont les conséquences seront très lourdes sur le concept de coopération Nord-Sud et sa conception (Gabas, 2002). D'abord, « *l'histoire de l'aide internationale est indissociable de celle de l'émergence des États-Unis comme superpuissance hégémonique pendant la Seconde Guerre mondiale* » (Cohen et al., 2006, p.52). Les accords de Bretton-Woods ont adopté le dollar comme monnaie de référence internationale. Simultanément, la notion du « *financement du développement* » est née lorsque les États-Unis, après avoir financé le plan Marshall pour reconstruire l'Europe, étendent aux pays du Sud l'aide technique. Enfin, les Nations-Unies (NU) évoquent pour la première fois la question des inégalités Nord-Sud et parlent de pays en « *retard* » (Gabas, 2002).

Ces événements ont façonné la pensée sur la coopération Nord-Sud, au point que celle-ci était réduite à la seule aide internationale (Gabas, 2002). Ce glissement s'explique par trois éléments. D'abord, par la volonté de généraliser l'idéologie libérale de marché et la mise en place dans les pays du Sud des institutions sur lesquelles cette voie pourrait se construire. Pour emprunter cette voie, il est nécessaire pour les pays du Nord *d'aider* les pays dits « *en retard* » afin d'affranchir le sous-développement. Ensuite, l'aide fournie par les Etats-Unis à l'Europe a été toujours interprétée comme un modèle pour les pays du Sud. Dès lors, le pouvoir de négociation international se trouve entre les mains des grandes puissances : c'est à elles de décider des montants de l'aide, de son orientation et des formes de la coopération.

Ce glissement de la coopération vers l'aide s'est traduit également par « *l'étroitesse du concept de don* » (Gabas, 2002, p.17) : il s'inscrit dans le triptyque « *donner, recevoir, rendre* » (Mauss, 2007). Historiquement, une grande partie de l'aide bilatérale a été dispensée sous forme d'une aide *liée* (conditionnelle) à des achats de produits ou services dans le pays donateur, ou encore concentrée sur des régions et pays stratégiques économiquement ou politiquement pour s'assurer du retour de l'essentiel de son aide (Vernière, 1995). Ce triptyque ne fait que maintenir *l'asymétrie* déguisée en coopération. Cette approche *européocentriste* continue de marquer toute la pensée sur coopération pour le développement le long de ce demi-siècle de coopération (Gabas, 2002).

En plus de ce glissement de la coopération vers l'aide et son orientation en fonction des intérêts des pays donateurs, l'aide octroyée est en baisse continue. Rappelons que le premier inventaire des besoins et recommandations sur l'aide à fournir au tiers-monde suggère que les pays du Nord doivent transférer annuellement environs 3% de leur revenu national pour couvrir environ 50% des besoins d'investissements du Tiers-Monde (Bairoch, 1997, p.969-970). Ce taux s'inspire de l'ampleur de l'aide que les Etats-Unis ont fourni à l'Europe dans le cadre du plan Marshall. Pour sa part, la Conférence des Nations-Unies pour le Développement (CNUCED) a fixé 1% du PIB des pays riches. En 1969, le Rapport Pearson a recommandé que l'APD représente 0,7% du PIB. Ce taux a été retenu comme la norme par excellence pour l'aide, objectif repris ainsi par l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Mais en réalité, ce taux est *arbitraire* et cache au moins trois enjeux. Tout d'abord, les pays ayant fixé ce taux n'ont jamais tenu leurs promesses. Entre 1960 et 1969, l'objectif était de 1% d'aide totale : cette proportion a été réduite en moyenne à 0,8% durant cette période. Concernant l'aide publique au développement de 0,7% du PNB, celle-ci ne s'élevait qu'à 0,34% entre 1950 et 1955, avant de suivre une décroissance jusqu'en 1972 avec 0,33% (Bairoch, 1992, p.430). Cette aide demeurera au-dessous de 0,4% durant les décennies 1970 et 1980. Par conséquent, l'objectif fixé à 0,7% de PNB des pays développés n'a jamais été atteint. Ce faible niveau d'aide s'explique en grande partie par celui des Etats-Unis, dont l'aide publique a atteint, en 1988/90 un niveau le plus bas depuis 1945 avec 0,19% du PNB (Bairoch 1992, p.431). Seuls les pays scandinaves (Danemark, Norvège, Pays-Bas et la Suède) ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7% préconisé par les Nations-Unies depuis 1970 (Bairoch, 1997, p.974). Ensuite, nous avons tendance à assimiler les prêts avec des intérêts accordés au Tiers-Monde à une *aide pure* ou à des dons. Selon Bairoch (1992, p.425), la définition la plus utilisée, outre des montants proprement dits (dons purs), les montants de l'aide financière incluent aussi les

montants nets des prêts à durée supérieure à une année (représentant 30% du total), les investissements et les prêts du secteur privé (environ 27%) et les crédits à l'exportation garantis (environ 12%). Si l'on exclut ces trois derniers postes, on arrive à réduire de 70% environ l'importance de l'aide fournie aux pays du Sud, ce qui laisse seulement 30% de dons ou de transferts assimilés à des dons.

Enfin, en plus du non-respect de la norme et sa confusion avec les prêts, ces aides accordées n'ont pas réellement servi le développement des pays du Sud. De la part des pays bénéficiaires, une partie de l'aide est détournée de son objectif de développement pour servir l'enrichissement personnel des dirigeants corrompus : elle ne sert en rien l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. Cette aide est parfois consommée pour des dépenses courantes de l'Etat qui l'utilise par exemple pour le paiement des fonctionnaires ou à la consommation en cas d'urgence. Une autre partie de l'aide a été effectivement employée, mais pas forcément dans des projets viables économiquement : elle est dénoncée comme des dépenses inutiles sans rentabilité puisque l'aide ultérieure sera consacrée à combler leurs déficits au lieu de servir à de nouveaux projets. Un autre problème réside dans la dispersion de l'aide entre de multiples projets sans coordinations et sans qu'ils se valorisent réciproquement : elle est associée à une gestion complexe qui absorbe des sommes colossales sans qu'elle contribue à la transparence des opérations. Pourquoi ce gaspillage ? Comme tout flux financier, l'aide met toujours en jeu des intérêts contradictoires : il n'est pas certain que l'intérêt des populations les plus démunies des pays bénéficiaires soit toujours convergent avec l'intérêt des classes dirigeantes, ni avec celui des pays donateurs. C'est le cas de *l'aide liée* qui est conditionnée à l'achat par les bénéficiaires d'équipements produits par les firmes des pays donateurs et qui ne correspondent pas aux besoins des populations les plus défavorisées.

Ce « *double inconfort paradigmatique de l'aide* » (Cohen et al, 2006, p.84) entre les intérêts des donateurs et ceux des bénéficiaires, d'une part, et les logiques géostratégiques de redistribution et celles de développement, d'autre part, conduit les acteurs de développement à lancer un débat, à partir des années 1980, à lancer un débat sur l'inefficacité de l'aide et le non-respect des conventions internationales par les Etats. Dans ce contexte, d'autres sources de financement et d'autres acteurs ont pris le relais.

2. L'ère des objectifs stratégiques : la mondialisation et la régionalisation au secours de l'aide !

Avec l'accélération de la globalisation et le retour à la régionalisation, les politiques d'aide trouvent de nouvelles justifications : elles sont « *systémiques* » et naissent de la nécessité de gérer un monde face à des périls communs, un espace où le destin de chacun est lié à celui de tous, d'où la nécessité de collaborer pour faire face à des problèmes qui menacent l'avenir de la planète. Dans ce contexte, l'APD se place au centre des intérêts des pays donateurs et des pays bénéficiaires. Deux préoccupations l'illustrent clairement.

2.1. Produire les Biens Publics Mondiaux (BPM) : quels enjeux ?

Face à cette situation d'impasse dans laquelle se trouve la coopération Nord-Sud, un nouveau paradigme de coopération internationale émerge : celui de la production et la préservation des BPM. Issu de la transposition sur le plan mondial de la notion de « *bien public* », le concept de BPM est destiné à repenser la régulation de l'économie mondiale face à la montée de nombreux problèmes globaux (réchauffement climatique, crises financières, montée de la pauvreté et des inégalités, etc.) qui échappent à la régulation nationale : leur traitement nécessite une coopération internationale par l'augmentation de l'APD (Gabas et Hugon, 2001).

Du point de vue théorique, les BPM renvoient aux multiples défaillances des marchés mondiaux : externalités, asymétries d'information, rendements croissants, existence d'acteurs dominants, absence de dotations minimales de ressources pour tous acteurs, etc. Mais l'une des problématiques majeures demeure le financement des BPM : l'APD contribuera-t-elle au financement des BPM ? La réponse est négative car le PNUD refuse cette proposition : il recommande la création d'une nouvelle ligne budgétaire spécifiquement consacrée à la gestion des BPM (Severino et Charnoz, 2005). Pourtant, les deux notions de « *développement* » et de « *BPM* » sont indissociables : elles sont liées aussi bien par leur relation commune aux imperfections de marché que par la réalité technique de leur mise en œuvre. C'est pourquoi le renforcement de la contribution des PED à la production des BPM passe par des actions locales d'aide au développement. Dans ce cas, les BPM et les enjeux locaux de développement se superposent (Gabas et Hugon, 2001). A titre d'exemple, la préservation des BPM comme la gestion des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité ou la lutte contre les épidémies nécessite d'augmenter les montants de l'APD (Gabas et Hugon, 2001).

Encore une fois, l'orientation de la coopération internationale vers la production des BPM n'est pas sans enjeux. Jean Jacques Gabas et Philippe Hugon (2001) voient plusieurs enjeux derrière cette coopération. D'abord, il est utilisé comme une manière tactique de réintroduire la vision libérale du marché : ces manœuvres maintiennent les relations *asymétriques* Nord-Sud et une situation mondiale hégémonique dans laquelle les puissances dominantes fixent elles-mêmes ce qui est un BPM. Ensuite, le concept permet de « *relégitimer* » l'aide internationale autrement que par des justificatifs de *solidarité* ou *d'éthique*, et de construire la coopération internationale en donnant un fondement théorique ou idéologique aux politiques publiques. Dans cette logique, ce concept permet de placer au premier plan certaines institutions internationales des Nations-Unies. Enfin, le concept est utilisé pour avoir la capacité à inventer des conventions internationales permettant de hiérarchiser les BPM et de traduire les relations de conflits en relations de coopération.

2.2. Accompagner la mondialisation et la régionalisation : les limites du modèle européen

Cette approche de coopération part du postulat selon lequel « *l'ouverture des marchés ne peut être efficace et durable que si elle est doublée d'institutions pour la maîtriser et d'une mise à*

niveau préalable des économies » (Severino et Charnoz, 2005, p.3). La création de l'OMC, en 1994, institue de nouvelles règles de jeu : elles consistent à accompagner l'insertion des pays pauvres dans la mondialisation commerciale et financière. Cette initiative est perçue comme une volonté politique des pays du Nord à constituer un multilatéralisme mais aussi un régionalisme fondé sur la proximité géographique et la solidarité entre les partenaires. L'objectif consiste en une mise à niveau préalable des économies du Sud entrantes, selon un principe « *d'égalité des chances* » (Gabas, 2002).

Dans ce cadre de coopération, l'initiative prise par l'Europe dès 1957, avec la signature du traité de Rome, illustre parfaitement la politique de coopération à l'égard des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) qui était volontariste et originale : il s'agit d'une ouverture commerciale avec l'Union européenne, qui passe par des efforts de modernisation nécessaires afin de moderniser leur tissu économique et d'améliorer leur compétitivité (Gabas, 2002).

Mais la réalité illustre que les Fonds de l'Union européenne ont su structurer la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou encore l'Irlande, alors que l'aide a sans doute l'intérêt et le devoir de l'offrir aux pays les plus fragiles du Sud qui rejoignent le marché global (Severino et Charnoz, 2005). Ce modèle de coopération, qui voulait se démarquer des bailleurs de fonds, a lui aussi perdu sa spécificité. D'abord, les promesses d'aide ne se sont pas concrétisées. Ensuite, le régionalisme prôné par l'Europe envers les pays d'ACP s'est versé dans le multilatéralisme des règles de l'OMC. Dans la convention de Cotonou (en 2000), le système des préférences commerciales a été abandonné, de même que l'idée de construire un système de protection des pays d'ACP contre les instabilités internationales (Gabas, 2002). En prenant l'aspect commercial, le bilan de la coopération Europe-ACP est mitigé. En termes de diversification de la croissance, ces accords n'ont pas abouti à l'objectif affiché. Au cours de ces trente dernières années, la part des ACP dans le commerce mondial a diminué de moitié pour se situer à moins de 2% (Gabas, 2002, p.41). Quant aux exportations des ACP, celles-ci sont restées concentrées en majorité sur des produits primaires : pétrole, diamant, cacao, café, sucre principalement. A l'inverse, les exportations de l'Union européenne vers les ACP sont constituées à plus de 84% de produits manufacturés. Il est vrai que la suppression des barrières douanières pour les produits européens aurait pu avoir des effets positifs pour l'accès à certains produits de consommation rendus moins chers pour les consommateurs et les entreprises des pays ACP. Mais du côté des produits des pays ACP, des normes et labels imposés aux producteurs du Sud n'ont pas cessé de croître (standards environnementaux, sanitaires, financiers, politiques, sociaux), autant d'obstacles qui réduisent la concurrence de ces derniers ou renchérissent leurs coûts de production. Ces critiques aboutissent à une question fondamentale : les pays des ACP peuvent-ils espérer une meilleure insertion dans l'économie mondiale face à ces exigences toujours plus nombreuses, toujours plus « *morales* » ? La réponse est sans doute négative.

Vers la fin des années 1990, la mondialisation libérale a non seulement exacerbé les inégalités Nord-Sud, mais un nombre croissant de problèmes globaux ont pris le devant de la scène internationale, tels que les guerres civiles, les épidémies, les conflits, l'instabilité financière, le réchauffement climatique, etc. menaçant le bien être mondial. Dès lors, le nouveau cadre de la

coopération se fonde en priorité sur la solidarité structurelle du Nord et du Sud face à ces périls communs. Dans ce contexte émerge un nouveau paradigme de coopération Nord-Sud : il est axé sur la rhétorique égalitariste et le mode de collaboration qualifié de « partenariat » entre les acteurs du Nord et du Sud.

3. Vers la quête d'un nouveau modèle de coopération : quelle pertinence pour les relations partenariales ?

Alors que les années 1980 et 1990 constituent ont été marquées par l'affaiblissement du rôle Etats et la remise en cause des stratégies d'ajustements structurels, la période allant à partir de la fin des années 1990 consacre une réhabilitation de l'action publique comme condition absolue du développement. Les politiques de coopération internationale, de plus en plus conscientes qu'une mauvaise gestion de la société est susceptible de compromettre l'efficacité même de l'aide, placent au centre de leurs dispositifs d'allocation une grille de « *conditionnalités de bonne gouvernance* » comme soutien au développement durable et à l'émergence des institutions capables de répondre aux besoins des populations des pays du Sud. L'originalité de ce modèle du développement par rapport aux années 1980 réside dans le fait qu'il ne relève plus du seul domaine économique, mais est étendu à la sphère politique (instauration des Etats de droit, promotion de la participation d'une pluralité d'acteurs, transparence et la lutte contre la corruption, etc.), sociale (promotion de l'équité et la justice sociale, lutte contre la pauvreté, etc.) et environnementale. Dans ce cadre, les États du Sud doivent s'approprier la définition et l'exécution de ces normes de développement élaborées à l'échelle globale, mais aussi transférer des compétences au niveau local dans le cadre de la décentralisation, qui s'inscrit partant « *d'en haut* » (Baron, 2007).

Popularisée par la Banque Mondiale et le PNUD, en 1992, ce nouveau paradigme de coopération a été rapidement intégré dans les politiques des institutions et bailleurs du fonds. Ensuite, selon un processus de « *spill-over* », ou de débordement, les acteurs issus de la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales du Nord, ont engagé à leurs tours des projets de coopération, plaçant la gouvernance au cœur de leurs actions.

Ce nouveau paradigme de coopération cherche à concrétiser ce qui est communément appelé « *construire ensemble* » (Gabas, 2002). Dans ce contexte, « *de nouvelles relations dites «partenariales» émergent, supposant des relations égalitaires entre les acteurs du Nord et du Sud et des partenariats équilibrant finalement les relations de pouvoir entre le Nord et le Sud* » (Olga, 2009, p.6). Ces discours se caractérisent par la volonté de construire des stratégies de développement orientées vers la lutte contre la pauvreté qui intègrent deux innovations dans le système d'aide : « *la nécessaire instauration de la participation de la société civile à l'élaboration de ces stratégies et le rôle de la conditionnalité et l'approche-programme (par opposition à l'approche-projet) afin d'harmoniser les pratiques des bailleurs de fonds* » (Gabas, 2002, p.151).

Dans un contexte où les différentes politiques de coopération menées jusque-là ont conduit à des échecs, cette nouvelle approche de coopération dite « *partenariale* » a provoqué une série de changements, dont l'un des plus importants est le passage d'un système bipolaire *Etat-marché* à un *système pluriel* où l'on trouve *l'Etat, le marché et la société civile* (Olga, 2009). On assiste à l'émergence de nouveaux acteurs qui tissent des partenariats intersectoriels, intrasectoriels et décentralisés touchant les entreprises, les collectivités locales (coopérations décentralisées), les Etats et les organisations de l'économie solidaire locales, les ONG, etc. (Olga, 2009).

Cette nouvelle manière de lutter contre le sous-développement est orientée vers une voie *utopique, solidaire* et partant d'en *bas*, où seront partagés les rôles entre l'Etat, les pouvoirs locaux, les organisations économiques et sociales. Les gouvernements n'excluent les partenariats multiples. D'une part, les partenariats entre les gouvernements et les entreprises se traduisent par des investissements étrangers afin de créer de l'emploi au plan national tout en assurant une présence « *nationale* » sur le marché mondial (Fowler, 2002). D'autre part, les gouvernements privilégient de plus en plus les partenariats avec les organisations de l'économie sociale et solidaire afin de garantir la relève des programmes, particulièrement dans le domaine social (Favreau et Fréchette, 2000). Quant aux gouvernements locaux, ils établissent des partenariats avec les organisations de l'économie sociale et solidaire et les entreprises afin d'assurer de l'emploi tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Au-delà des objectifs visés par ce nouveau paradigme de coopération, le partenariat peut-il effacer les rapports de force asymétriques pour permettre aux acteurs du Nord et du Sud de développer des relations d'intérêt réciproques ? (Olga, 2009).

Comme nous l'avons souligné précédemment, ces relations partenariales se développent dans un contexte où, paradoxalement, les rapports de pouvoir Nord-Sud semblent s'éloigner de plus en plus. Or, l'utilisation du terme « *partenariat* » peut donner l'illusion que les acteurs du Nord et du Sud ont finalement équilibré leurs rapports de pouvoir, ce qui ne semble pas être le cas dans les faits (Olga, 2004 et 2009). Il serait intéressant de se demander si « *le recours à la notion de réciprocité dans les échanges était plus souvent propre aux relations de coopération avec le Sud, alors que dans le cadre de la coopération Nord-Sud, la question se pose rarement, comme si cette notion avait pour objet de masquer, de pallier, de rééquilibrer un échange jugé quoi qu'il en soit inégal* » (Allou et Di Loreto, 2000, p.46). Cela nous rappelle de la célèbre formule de George Orwell (1945), selon laquelle si dans le principe tous les partenaires sont égaux « *certaines sont plus égaux que les autres* » (Blanc, 2009 ; Stoessel-Ritz et al., 2011). Ainsi, l'objectif commun du partenariat qui engage librement des acteurs égaux, ayant des objectifs communs et des intérêts réciproques, peut être interprété de façon différente et parfois contradictoire, ce qui peut inciter les acteurs à dénoncer la trahison (Stoessel-Ritz et al., 2011). Considéré ainsi, on peut estimer que même si l'on ne peut qu'adhérer aux objectifs de ces nouvelles relations partenariales, ils ne doivent pas pour autant masquer les vrais problèmes de mise en œuvre. Comme le fait remarquer Jean-Jacques Gabas (2002, p.73), « *sous des termes acceptés par tous, car fondés sur un partage de valeurs, de positions morales et éthiques, on trouve des entendements très différents pour ceux qui les véhiculent : ambiguïté sur les mots,*

pratique différentes sur le terrain». Quelques exemples peuvent illustrer la réalité.

3.1. Le concept de « société civile » est-il une innovation transposable au Sud ?

Le concept de société civile véhicule des sens très différents, alors que les relations partenariales activent pour transposer le modèle de la société civile du Nord vers le Sud. « *Mais y a-t-il une définition unanimement acceptée de la société civile ?* », s'interroge Jean Jaques Gabas (2002, p.72). La question du transfert du concept de la société civile au Sud est-elle pertinente compte tenu de son caractère issu de la philosophie occidentale mais aussi des spécificités socio-historiques et politiques des sociétés du Sud ?

Au Nord, au-delà de la variété des modèles de société civile issus des traditions sociales et de réalités politiques différentes, le modèle de société civile mis en œuvre aujourd'hui dans la coopération Nord-Sud présente des caractéristiques communes de celui de la société libérale occidentale moderne: « *citoyen propriétaire, relations entre les individus gérées par le contrat social, Etat de droit* » (Roy, 2002, p.173). Ce modèle est issu de la construction historique et politique de la société occidentale de développement qui se base sur *trois principes* : « *la différenciation des sphères publiques et privées, l'individualisation des relations sociales, et la primauté des solidarités horizontales sur les allégeances verticales au sein de la société* » (Badie, 1992, p.116). Les bailleurs de fond orientent leur politique d'aide afin de valoriser les initiatives privées, d'encouragement à l'associationnisme, le respect des droits humains, etc.

Vue du Sud, la question du transfert des « *Best pratiques* » (Robinovich, 2007) ou le « *recours aux bonnes expériences des autres* » (Arab, 2007), qui tranche sur une idée selon laquelle il y a des normes d'excellence à diffuser et que ces modèles sont reproductibles partout dont les moins avancés devraient s'inspirer (Navez-Bouchanine, 2007), est à repenser. Au regard de cette analyse, toute idée de transfert du modèle de société civile vers le Sud, du fait de la proximité du concept avec le parcours de la modernité occidentale serait illusoire (Otayek, 2002). D'abord, au regard du « *modèle occidental* », certains estiment que les sociétés du Sud « *sont réputées être plurielles et fonctionner sur un mode néo-patrimonial caractérisé par la confusion du public et du privé : qu'il s'agisse de l'Afrique subsaharienne dont la segmentation ethnico-religieuse et le primat des solidarités communautaires sont (trop souvent encore) perçus comme une réalité indépassable, ou du monde arabo-musulman où le « sociétal » et le « politique » semblent indissolublement unis sous l'empire de la Charia, explique-t-on sans plus d'égards pour l'histoire qui révèle pourtant une réalité autrement plus complexe* » (Otayek, 2002, p.204). Dans ces conditions, faut-il affirmer que ces régions souffrent « *'d'incompétences civilisationnelles'* », entendue comme l'absence de culture politique pluraliste qui bloque l'émergence de société civile ? » (Baker, 1999, p.4). Ensuite, même si l'on croit à ce type de « *culturalisme absolu* » (Otayek, 2002), qui entend la culture comme une construction historique et le résultat des interactions entre l'universel et le particulier, la réalité n'est pas sans limite. Si les années 1980 ont constitué un contexte favorable à l'émergence d'embryons de sociétés civiles dans les pays du Sud (décalage entre la population et l'élite politique, caractère récent de la démocratisation, citoyennetés nationales et locales se

construisent), cette effervescence organisationnelle n'est pas sans ambiguïtés, du fait de ses rapports avec la politique de l'aide. La labellisation « *société civile* », délivrée par les bailleurs de fonds, ouvre l'accès à des ressources matérielles et immatérielles considérables. Cependant, si certaines associations sont représentées comme de véritables acteurs de société civile et luttent réellement pour leur autonomisation, d'autres voilent souvent des intérêts privés à but lucratif et d'autres encore, sont instrumentalisées par les gouvernements pour bénéficier de l'accès au financement de la coopération internationale ou utilisées comme soupape pour éluder toute contestation populaire (Otayek, 2002 ; Lacroix, 2010). S'il est vrai que durant ces dernières années, on a assisté à la fluorescence d'un tissu associatif dans les pays du Sud, cela ne signifie guère qu'il y a une similitude des dynamiques historiques et politiques d'apparition de sociétés civiles réelles. Enfin, faut-il rappeler aussi que la société civile au Sud a une histoire propre et originale, même si sa participation généralisée et institutionnalisée dans la gestion publique représente une injonction des bailleurs de fonds ? Des formes associatives traditionnelles existaient dans les pays du Sud bien avant la conquête, avant l'injonction des bailleurs de fonds, qu'il s'agit des associations autochtones nomades ou bien dans les communautés musulmanes et berbères (comités villageois, coopératives informelles, communautés religieuses) ayant pour caractéristiques une organisation d'influence tribale (ou éthique) ou une organisation de la vie locale de par leurs actions (Ould Amar, 2008). Mais là encore pour les bailleurs de fonds, la société civile doit reposer au contraire sur bases légitimes comme condition fondamentale au Nord. Les bailleurs de fonds recommandent aux sociétés du Sud l'adoption des caractéristiques de la société civile du Nord pour permettre aux organisations traditionnelles du Sud de se donner une légitimité face aux occidentaux et de s'inspirer au statut du partenaire (Ould Amar, 2008). Envisagée ainsi, les sociétés civiles du Nord sont appelées à substituer aux organisations traditionnelles du Sud, ce qui est une menace à la construction d'un développement original et endogène dans le Sud.

Par conséquent, il est indispensable de ne pas chercher à appliquer sur les réalités du Sud un concept figé, un schéma général livré par la théorie politique classique. Il s'agit d'éviter l'écueil de la définition *a priori* de la société civile, car « *celle-ci se définit et s'observe dans l'action et les pratiques réelles* ». Vue du Sud, la société civile se donne à voir de manière différente de celle du Nord ; elle s'y prête à des usages inédits et des significations nouvelles ; elle se décline selon des modalités particulières et des normes culturelles spécifiques (Planche, 2004).

3.2. La problématique de transfert du modèle de «bonne gouvernance» au Sud

Un autre exemple qui concerne le flou des concepts utilisés mais aussi leur application concerne la promotion de la « *bonne gouvernance* ». Celle-ci évoque un régime politique qui respecte les droits civiques et les droits de l'homme, qui sont servis par une administration efficace, compétente, responsable et non corrompue : « *Elle recèle à la fois un contenu technique (dans le sens d'une meilleure gestion publique) et des éléments éminemment politiques, au vu des liens étroits établis entre développement économique et instauration d'un État de droit calqué sur le modèle des démocraties occidentales* » (Blundo, 2000, p.17).

Cette notion a été fortement popularisée par les bailleurs de fonds pour améliorer la gestion des pays mais aussi des grandes villes du Sud (Navez-Bouchanine, 2007). La gouvernance est ainsi devenue une notion normative et même prescriptive : la qualité de la gouvernance devient un critère de classement des pays du Sud méritant de recevoir l'aide de la communauté internationale (Blanc, 2009). Sous couvert de la gouvernance urbaine, les organisations internationales sont allées même à contourner des gouvernements nationaux jugés corrompus pour financer directement les collectivités locales, les villes et les organisations locales de la société civiles, en présupposant que la corruption soit moins forte au niveau local (Blanc, 2009).

Pour atteindre ces objectifs de bonne gouvernance, les bailleurs de fonds orientent leur aide en fonction des performances réalisées en la matière. Ils procèdent, en partenariat avec les bénéficiaires, avec beaucoup de difficultés méthodologiques, à la construction d'une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin de repérer les évolutions axés sur des résultats plutôt que sur des moyens mis en œuvre (Gabas, 2002). La commission européenne s'est mise à établir une série d'informations davantage qualitatives que quantitatives. Elle a mis en place des incitations financières afin de pousser les Etats partenaires à œuvrer pour améliorer leur gouvernance d'une façon à remodeler les espaces politiques et institutionnels des Etats du Sud selon une vision *européo-centrée* du mode de fonctionnement de l'Etat. Quant à la Banque Mondiale, elle vise à effectuer un classement de la performance des pays sur les bases de données quantitatives récoltées auprès d'une vingtaine d'institutions différentes. Elle préconise des réformes pour les gouvernements des pays du Sud, qui doivent s'inspirer du modèle des démocraties occidentales, sans tenir compte de leurs réalités locales.

Plusieurs travaux se sont employés à remettre en cause le caractère normatif de ces modèles, peu adaptés aux réalités locales des pays auxquels ils s'imposent. Ce concept de bonne gouvernance, qualifié de modèles « *d'innovations sociales* » (Arab, 2007) qui se développent autour de l'idée selon laquelle il y a des modèles d'excellence et que ces modèles sont transposables partout n'est pas sans ambiguïté : celle-ci entre en contradiction avec la « *standardisation* » (Arab, 2007). Cette illusion, qui nourrit l'idéologie de la « *bonne gouvernance* » dans les organisations internationales, prône la nécessité d'identifier et de disséminer les « *bonnes pratiques* » (Navez-Bouchanine, 2007). Des expériences réussies peuvent donner des idées à d'autres, à condition de ne pas être reproduites à l'identique mais adaptées. Il ne s'agit pas de fidélité à la lettre, mais à l'esprit (Blanc, 2009). « *Une innovation reproduite sans précaution a de grandes chances qu'elle échoue : comme une greffe, elle a réussi parce qu'elle était adaptée à son environnement ; en étant transposée dans un autre environnement, elle ne l'est plus* » (Blanc, 2009, p.288). Des expériences révèlent que dans plusieurs pays, ces choix étaient faits par les dirigeants nationaux, loin des préoccupations des habitants. A ce propos, Castel (2002, pp.127-128), en s'interrogeant à titre d'exemple sur la lutte contre la corruption, déclare : « *la corruption est-elle la cause ou la conséquence du sous-développement ?* ». Ce même auteur estime que : « *cette interrogation appelle nécessairement une réflexion sur le rôle de l'Etat en économie de marché car, en réalité, le mot d'ordre de la good governance cache mal son idéologie libérale, qui prolonge, au Sud, la vague de libéralisme qu'ont connue les pays du Nord dans les années quatre-vingt* » (p.128).

Cette illusion, qui nourrit l'idéologie de la « *bonne gouvernance* » dans les organisations internationales, prône la nécessité d'identifier et de disséminer les « bonnes pratiques ». Par ailleurs, il y a place pour une analyse scientifique des expériences innovantes. Cette analyse suppose une capitalisation des expériences sur les expériences singulières et un bilan critique. Des expériences réussies peuvent donner des idées à d'autres, à condition de ne pas être reproduites à l'identique mais adaptées (Blanc, 2009). En effet, si les bailleurs de fonds se défendent de toute ingérence et revendiquent le caractère universel des critères de gouvernance : « *il ne s'agit pas de nouvelles conditionnalités mais de nouvelles possibilités de financement* » alors que du côté des pays du Sud, les choses ne s'entendent pas de la même façon. Lors des journées européennes du développement, certains chefs d'Etats africains ont repris en partie, la définition qui était proposée par la Commission Européenne. A cette occasion, le président du Mali déclare : « *A travers l'approfondissement de l'Etat de droit, la décentralisation et l'émergence de la société civile, le Mali est engagé aujourd'hui dans une gestion consensuelle du pouvoir* ». D'autres chefs d'Etat ont été plus critiques à l'égard de l'approche européenne. Paul Kagame, président du Rwanda a ainsi averti : « *La gouvernance prend des formes différentes dans chaque pays puisque chaque pays a son propre modèle de gouvernance, ses propres critères de bonne gouvernance* » (Gabas, 2002). De même, le Premier ministre éthiopien Meles Zenawi a averti : « *La démocratie ne s'impose pas de l'extérieur* », tandis que le président Mogae du Botswana affirmait : « *N'abusez pas de votre aisance et de notre pauvreté pour vous imposer* »⁴ (Montagner, 2006).

⁴ Discours des chefs d'Etat et de gouvernements africains lors des Journées européennes du Développement le 17 novembre 2006, in Montagner, M. 2006. *De l'usage du concept de gouvernance dans les politiques de développement de l'Union européenne*, Institut de recherche et débat sur la gouvernance, Décembre.

CHAPITRE V

ETUDES DE CAS D'UNE EXPERIENCE DE DEVELOPPEMENT DES PVD A L'ERE DE LA MONDIALISATION : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR L'ALGERIE A PARTIR DE L'EXPERIENCE SUD-COREENNE ?

Introduction

La montée de la mondialisation et le retour à la régionalisation, depuis 1980, a ouvert de nombreuses opportunités à l'émergence et au développement des régions périphériques longtemps autrefois sous-développées.

A l'instar des NPI d'Asie orientale, la Corée du Sud constitue le meilleur exemple du développement économique et social, après celui de l'occident à l'ère de la révolution industrielle du XIX siècle. Ce pays a réussi à enregistrer les taux de croissance les plus élevés au monde et à s'attaquer aux problèmes sociaux, grâce à son insertion dans la division internationale et régionale du travail. Quels sont alors les secrets de réussite de ce pays ?

Comparer les performances réalisées par la Corée du sud avec celles réalisées par d'autres pays en développement ayant démarré leur décollage économique dans la même période et dans les mêmes conditions initiales, est frappant, vu que plusieurs d'entre eux possèdent plusieurs avantages comparatifs dont ce pays ne disposait pas (capitaux, ressources naturelles, etc.). C'est ainsi que l'Algérie comme pays avantagé n'a pu connu son décollage, malgré les fortes volontés affichées dès ses premières années de l'indépendance et ses moyens financiers substantiels. Pourtant, rien ne prévoyait une telle évolution des choses. Dès les premières années de l'indépendance, c'est-à-dire moins d'une décennie après la mise en place de son modèle de développement autocentré, l'Algérie offrait une image d'un pays en pleine mutation et se voyait comme modèle de progrès pour les nouveaux pays en développement indépendants (Amarouche, 2004). Pourquoi alors le retour à une telle situation ?

Ainsi, ce chapitre tente de répondre à la question suivante : ayant entrepris leur décollage économique quasiment à la même période et partant dans les mêmes conditions initiales (scientifiques, technologiques, industrielles, économiques et sociales), comment la Corée du sud a-t-elle réussi, grâce à son insertion dans la mondialisation, son développement; et pourquoi l'Algérie demeure-t-elle dans la trappe du sous-développement endémique et mise à l'écart des nouvelles opportunités offertes par la mondialisation? (Akerkar, 2009).

1. La Corée du Sud : les secrets d'un miracle

La Corée du Sud a réalisé un record de croissance et d'intégration dans l'économie mondiale au cours de ces trois dernières décennies. Petit pays agricole, souffrant d'une immense pauvreté et ravagé par la guerre, elle est devenue aujourd'hui la quatrième puissance économique d'Asie et la onzième puissance économique mondiale, avec un PIB par habitant de plus de 20000 dollars. Quels sont les secrets de cette réussite ?

Le miracle économique asiatique s'explique par deux séries de facteurs : endogènes et exogènes.

1.1. Les ingrédients de succès de la Corée du Sud

1.1.1. Les facteurs internes

Au niveau interne, le succès Sud-coréen s'explique avant tout par la pertinence des arbitrages économiques, liés à la bonne conduite de la stratégie du développement au modèle institutionnel lié à l'existence d'un Etat fort, intelligent, stratège et développementaliste et au rôle des spécificités culturelles confucéennes.

1.1.1.1. La pertinence des arbitrages économiques

Le modèle de développement coréen mis en place depuis les années 70 s'inspire fortement du modèle économique japonais des années 1950-1960. Ce modèle se réfère au capitalisme du marché, mais avec une forte présence de l'Etat dans la planification de l'économie, en établissant les priorités stratégiques dans la conduite de la voie du développement. La conduite du modèle du développement coréen a fait preuve d'un très grand sens d'analyse pour infléchir les arbitrages économiques en passant d'une phase du développement à une autre en fonction des résultats obtenus par la première.

1.1.1.2. Le facteur culturel

Plusieurs analyses insistent également sur les caractéristiques culturelles pour expliquer le succès sud-coréen (valorisation de la famille, éducation, goût du travail, sens de sacrifice, culture d'épargne, etc.). La nature confucéenne de ce caractère culturel aux répercussions industrielles viendrait de l'esprit de solidarité de solidarité entre les acteurs sociaux, au sein de la famille, de l'entreprise et de la société, et d'autre part, du sens de l'harmonie tant entre les individus qu'entre les individus et leur environnement.

1.1.1.3. Le modèle institutionnel : le rôle de l'Etat

Ce facteur souvent cité consiste en la en la réelle collusion entre un Etat actif et développementaliste, les grands groupes industriels dits « *les Chaebols* » et le réseau bancaire. En effet, la prise de décision du gouvernement très actif et très interventionniste, a été activement

impliquée dans presque tous les aspects importants de l'économie (Kim et Albaghli, 2004). Il a joué un rôle déterminant dans la réalisation de la réforme agraire et dans la mise en œuvre d'une stratégie industrielle à long terme. Il intervient dans le mode de fonctionnement de l'économie, la manière de gouverner le marché et la détermination des choix économiques. A ce propos, il intervient dans la production, à travers la création de grands groupes (Chaebols) nationaux privés (Hyundai, Kia, Samsung, etc.). Le gouvernement a joué un rôle décisif dans l'attribution des crédits, par le contrôle des banques, la maîtrise des crédits et des taux d'intérêts. Le gouvernement a favorisé l'importation des matières premières et de la technologie au dépend des biens de consommation (Rezik, 2006). Le gouvernement sud-coréen a joué un rôle décisif dans le renforcement de l'éducation et de la formation, à travers une politique scolaire généralisée et obligatoire, qui rendait ultérieurement l'accès à un système de production bien élaboré et faciliter l'accès à l'industrialisation de haute technologie. Enfin, durant la période de transition et de la libéralisation, vers la fin des années 80, le gouvernement coréen s'affirme davantage pour s'insérer efficacement dans la mondialisation, à travers la réforme du système éducatif (afin d'accroître la main d'œuvre qualifiée et la progression des salaires), encouragement des technologies de pointe, sélection et soutien des industries d'exportation, afin d'accroître la productivité du travail et la compétitivité.

1.1.2. Les facteurs exogènes

Le dynamisme de l'économie coréenne a été également stimulé par une série de facteurs exogènes, découlant de la volonté de relever le défi lancé au pays de surmonter les contraintes géographiques existantes (Chine, Japon et Corée du Nord), de l'aide américaine et japonaise apportée au pays et particulièrement du rôle du Japon dans le glissement de son modèle de développement vers la Corée, par les délocalisations, les transferts de technologies, le savoir-faire et la remontée des filières.

1.1.2.1. Le soutien américain

De par sa position géostratégique particulière, la Corée du Sud a également beaucoup bénéficié de la guerre froide. Durant son industrialisation, les USA ont beaucoup aidé financièrement la Corée du Sud et les marchés américains étaient largement ouverts aux produits sud-coréens pour faciliter ses débouchés. Entre 1953 et 1996, la Corée du Sud a reçu vingt milliards de dollars dont dix-sept des seuls Etats-Unis, soit autant que le total des prêts effectués par la Banque Mondiale à l'ensemble des pays en voie de développement ayant accédé à l'indépendance (Toussaint, 2005). Durant cette période, l'ensemble des importations coréennes était directement ou indirectement financé par les USA. Enfin, entre 1962 et 1966, les dons des Etats-Unis ont constitué plus de 70% du total des capitaux entrés dans ce pays, 28% d'emprunts et 2% des IDE (Lanzarotti, 1992).

1.1.2.2. Le soutien financier japonais

De son côté, le Japon a fourni dans les conditions favorables des aides financières énormes, des biens de production, des dons et des technologies nécessaires à l'industrialisation centrée sur

les industries lourdes et chimiques.

A partir des années 1970, la Corée commence à s'endetter fortement, devenant 1983 le quatrième pays sur la liste des pays les plus endettés avec 43 milliards de dollars. C'est le Japon qui vient au soutien, en versant à la Corée trois milliards de dollars pour maintenir le remboursement de la dette à l'égard des banquiers japonais (Toussaint, 2004). Cela lui évite de devoir faire appel au FMI et appliquer le programme d'ajustement structurel. Enfin, le gouvernement japonais évite la faillite de certaines de ses banques et accorde à la Corée du Sud les plus grandes facilités d'investissement.

C'est grâce à la combinaison de tous ces facteurs (endogènes et exogènes) que la Corée du Sud a réalisé ce que c'est appelé « *le miracle coréen* ». Entre 1960 et 1990, l'économie coréenne a connu l'une des croissances les plus accélérées du monde, estimée à 8.5% par ans, grâce à une augmentation rapide des exportations industrielles. Ce processus a entraîné des changements profonds qui se résument dans le passage d'une économie agricole à un système productif reposant sur des bases industrielles.

1.2. La dynamique de la mondialisation comme moteur de la croissance

1.2.1. Une insertion réussie dans le commerce mondial

Ayant fait le choix d'un modèle d'économie extravertie, la Corée du Sud a réussi son insertion dans les échanges internationaux et a diversifié ses exportations. L'augmentation des exportations coréennes est le fait des activités manufacturières dont les exportations totales dépassent 80% dans les années 70 et 90% depuis les années 1980. Entre 1960 et 1995, les exportations coréennes atteignaient une croissance annuelle de 21.5%. Entre 1980 et 2007, les exportations de la Corée du Sud ont été multipliées par 21, passant de 17.5 à 371.8 milliards de dollars (Blin, 2004).

La structure des exportations coréenne est significative, ce qui lui a permis de s'insérer d'une manière spectaculaire dans la division internationale du travail (DIT). Les produits primaires représentent actuellement 7% des exportations coréennes, contre 93% pour les produits manufacturés.

1.2.2. Le rôle des IDE dans la croissance sud-coréenne

Avant la crise financière de 1997, les investissements étrangers n'étaient admis que s'ils apportent à l'économie coréenne un transfert de technologie ou un soutien aux exportations. Après la crise, les IDE atteignent 89,2 milliards de dollars contre 23.6 entre 1962 et 1997 (Jun, 2006). Grâce à une main d'œuvre très qualifiée, à l'infrastructure technologique de pointe et la forte croissance économique du pays, les investissements ont vite afflué vers la Corée du Sud et ont quintuplé après la crise.

2. L'Algérie : les causes de l'échec

L'histoire de développement économique et social de l'Algérie de l'indépendance à nos jours peut être distinguée en trois phases : celle de la planification centralisée et l'industrialisation (1967-1977), celle des réformes économiques (1987-1999) et la période de retour de l'Etat et la relance de l'économie algérienne (2000 à nos jours). Nous allons esquisser dans ce qui chaque période et les résultats obtenus.

2.1. La stratégie algérienne du développement et son échec

Au lendemain de l'indépendance, l'économie algérienne a hérité les caractéristiques du colonialisme français, basé d'une part sur *l'extraversion* de l'économie nationale avec l'insertion dans la division internationale du travail (DIT), par l'exportation des ressources naturelles (hydrocarbures), et d'autre part, une économie *désarticulée* dans laquelle les colons ont très peu investi dans l'industrie lourde, alors qu'ils ont favorisé l'agriculture, l'extraction des énergie fossiles et d'une moindre façon, la transformation des produits alimentaires (le vin).

«C'est donc en rupture avec ce double héritage et dans la perspective de renverser cette situation, que la stratégie algérienne de développement avait été pensée» (Amarouche, 2004, p.153). Elle s'inspire alors de la théorie des *«industries industrialisantes»* développée par les deux économistes français F. Perroux et G. Destanne De Bernis selon lesquels : *«l'industrialisation est comme l'outil privilégié de transformation de la société pour une meilleure transition vers un Etat-nation moderne et développé»* (Amarouche, 2004, p.152).

2.1.1. Les objectifs de la stratégie algérienne du développement

C'est à 1966 que remontent les premiers travaux théoriques sur la stratégie algérienne développement. Il *s'agit pour les concepteurs de cette stratégie de rechercher un taux de croissance maximum, d'améliorer le niveau de vie de la population et de créer de nombreux postes d'emplois productifs sur une période de 10 à 15 ans*. En particulier, il s'agit de créer 100.000 emplois nouveaux par an à l'horizon 1980 (Benissad, 1982, p.49).

Les objectifs de la stratégie algérienne de développement peuvent être résumés ci-après :

- L'introversion de l'économie et la rupture avec le schéma d'extraversion coloniale. Cela veut créer une structure de production orientée vers le marché intérieur ;
- L'articulation verticale des différentes branches de l'industrie, c'est-à-dire le noircissement de la matrice interindustrielle dont les différents secteurs sont interalliés par leurs inputs et par leurs outputs. Cela implique la présence d'un secteur de production de biens d'équipements et des produits intermédiaires destinés à une consommation productive

interne. A cet effet, *«il a été prévu que 25% des besoins en biens d'équipements seront satisfaits à la fin de 1975 par la production locale»* (Benissad, 1982, p.59) ;

- L'intégration de l'agriculture à l'industrie au moyen d'une action directe sur la distribution des terres privées et des circuits d'approvisionnement, de la production et de la commercialisation des domaines de l'autogestion, des coopératives, voir même des secteurs agricoles privés. La réussite de cette articulation entre l'agriculture et l'industrie est la condition de la transformation des rapports sociaux, d'une redistribution égalitaire des revenus entre les couches rurales. C'est ce que la Corée du sud a réalisé lors de la réussite de la réforme agraire de 1948.

Cependant, la réalisation des objectifs ci-dessus nécessite pour l'Algérie de réunir certaines conditions. Ces dernières ont été justifiées par G.D. Bernis dans les points suivants :

- Tout d'abord, la mise en œuvre d'un tel schéma de développement nécessite une grande maîtrise des arbitrages économiques, c'est-à-dire, un Etat compétent, développeur, stratège et d'une administration efficace, capable de contrôler l'exécution du schéma et ce, afin de mener l'économie algérienne sur la voie de la croissance et du développement²⁷³, comme il a été confirmé dans le cas de la Corée du sud lors du chapitre précédent. A ce propos, D. BERNIS écrit :*« je suis bien obligé de dire que ce schéma n'est pas réalisable dans n'importe quelle forme de pouvoir politique et que le pouvoir de ce que Frantz Fanon appelait «la bourgeoisie des villes» ou les groupes de commerçants n'a que très peu de chances de permettre effectivement la réalisation de ce processus de développement»* (De Bernis, 1971) ;
- La complémentarité entre l'agriculture et l'industrie nécessite au préalable une véritable réforme agraire comme condition indispensable, afin d'augmenter la production et la productivité du travail agricole de façon à libérer la main d'œuvre pour l'industrie et satisfaire les besoins en produits agricoles de la population active ainsi libérée (Rezik, 2006) ;
- La nature des choix des investissements initiaux qui seront opérés suite à la mise en place des *«industries industrialisantes»* nécessite d'importantes sources de financement de l'industrialisation, du recours à des technologies avancées et à l'assistance technique étrangère, en raison de la rareté de la main d'œuvre qualifiée. Pour cela, De Bernis a assigné à l'industrie pétrolière et gazière (source importante en devises prévenant des exportations des hydrocarbures) d'assurer la fonction technique des autres industries (sidérurgie, mécanique, etc.), d'une part, et de financer la phase initiale de l'industrialisation, d'autre part (De Bernis, 1971). Et ce, pour éviter les dangers que représentait le financement par l'endettement ;
- La nécessité d'être compétitif à l'extérieur et de produire des biens de haute qualité technique, afin de se préparer à l'exportation des produits manufacturés. Pour ce faire, une

certaine ouverture à la concurrence étrangère est nécessaire pour rendre efficace le système productif national ;

- Enfin, la nécessité d'utiliser des techniques modernes, afin de moderniser l'environnement socio-économique, la productivité et le revenu moyen ;

Cependant, ces justifications théoriques qui sont à la base de la réussite industrielle sont inexistantes dans le cas algérien et ce, pour les raisons suivantes ;

- Le mode de gestion du modèle de planification a été fortement centralisé et dominé par les pouvoirs politiques, en s'appuyant sur un système bureaucratique, rigide et dictatorial. Cela a engendré des coûts sociaux, des surcoûts, des gaspillages considérables et la corruption ; *«l'Algérie a atteint un niveau presque unique dans le tiers monde »* (Benissad, 2004) ;
- Le modèle de planification algérien n'implique pas une véritable réforme agraire. Dans ce domaine, Jean François Troin (2006, p.153) écrit : *«une claire stratégie du développement rural n'a jamais été formulée en Algérie, à l'inverse de la politique industrielle et urbaine»*, ce qui a posé, selon A. Benachenhou (1980), une faible productivité du travail, une hausse du chômage, la disparité des revenus résultant de l'industrialisation et par conséquent, le blocage du processus d'accumulation du capital ;
- Le secteur des hydrocarbures n'a pas joué son double rôle, à savoir : de servir le financement initial de toutes les branches industrielles et son rôle industriel de valorisation physique interne des hydrocarbures. Finalement, *«les ressources pétrolières ont servi en priorité le financement de l'industrie pétrolière elle-même»* (Amarouche, 2004, p.155), ce qui a laissé ensuite l'Algérie dans son mode d'insertion dans une division internationale du travail de type traditionnel (exportation des hydrocarbures) ;
- L'industrie algérienne hors hydrocarbure n'est pas en mesure de dégager l'excédent de produits pour l'exportation. Les pouvoirs publics se sont intéressés beaucoup plus à la gestion des investissements opérés qu'à la recherche des débouchés extérieurs et à l'amélioration de la productivité industrielle. Ainsi, selon Benissad, *«le protectionnisme sévère a été toujours maintenu, irrigué par un système injuste et répressif qui a accentué les passe-droits»* (Benissad, 1991, p.22). Cela a éloigné davantage l'industrie algérienne de la compétitivité extérieure ;
- Enfin, le recours à des techniques modernes n'a pas l'effet de la modernisation économique et sociale et un relèvement de la productivité. En effet, ces technologies sophistiquées ne sont pas maîtrisées, faute de ne pas avoir adapté le système éducatif et du capital humain (Benissad, 2004, p.24).

2.1.2. Evaluation des résultats de la stratégie algérienne du développement

2.1.2.1. Les aspects positifs

Certes, ce modèle de développement a enregistré certains résultats positifs comme l'amélioration générale du niveau de vie de la population, la réduction du taux de chômage⁵ :

- Durant la décennie de la mise en place des plans 1967-1980, la croissance de la production était nettement positive, estimée en moyenne à 7,5% par an durant cette période. Ce taux de croissance s'avère assez bon, mais insuffisante par rapport à l'ampleur des investissements réalisés durant cette période : «*Environ 40% des ressources économiques annuelles du pays, voir 44,6% en 1980, est consacré à la formation du capital, ce qui devrait se traduire par une croissance de la production meilleure que celle réalisée*» (Ourabah, 1982)
- La croissance positive durant la décennie de planification (1967-1978) a permis une amélioration générale du niveau de vie de la population, suite à la création de nombreux postes d'emplois productifs. *Entre 1962- 1977, le PNB par habitant est passé de 200 à 1200 dollars, soit une croissance annuelle moyenne de 2,1%*. Cela a engendré une amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation par habitat d'environ 7,5% par an, entre 1974 et 1978 et de 10% en 1980 (Rezik, 2004).
- une réduction du taux de chômage, qui est passé de 25% en 1967 à 19% en 1978 et ce malgré la forte pression démographique. Entre 1966 et 1980, environ 1,5 million de postes d'emplois ont été créés dont 1/3 dans le secteur industriel. Cependant, le coût moyen de la création d'emplois dans l'industrie est très élevé : «*en 1973 un emploi revenait à 50.000 dinars dans le textile, 300.000 dans la mécanique, 1.300.000 dans les hydrocarbures. Entre 1967 et 1978, on a en moyenne dépensé 227.000 dinars par emploi créé et 335.000 dinars de 1979 à 1982, ce qui a limité la création d'emplois dans l'industrie*» (Georges, 1999). .

2.1.2.2. Les aspects négatifs

Cependant, vue la priorité accordée à certains secteurs (industrie au détriment de l'agriculture), à certaines branches industrielles (hydrocarbures et sidérurgie) au détriment des autres, et vu le choix technologique non adapté, de graves dysfonctionnements affectent l'économie algérienne au début des années 80.

Parmi les principales raisons à l'origine des dysfonctionnements de l'industrie algérienne, on note :

⁵ En 1973 un emploi revenait à 50.000 dinars dans le textile, 300.000 dans la mécanique, 1.300.000 dans les hydrocarbures. Entre 1967 et 1978, on a en moyenne dépensé 227.000 dinars par emploi créé et 335.000 dinars de 1979 à 1982, ce qui a limité la création d'emplois dans l'industrie» (Georges, 1999).

- **Une très faible productivité** : «entre 1967 et 1980, pour augmenter la valeur ajoutée de 1 dinar il a fallu investir 6 dinars en moyenne, avec des différences selon les secteurs concernés: 8,75 pour les hydrocarbures, 11,2 pour le secteur industriel, 3,6 dans le secteur des BTP et l'agriculture» (Georges, 1999);
- **La dépendance technologique et les transferts de technologie non assurés** : le choix des techniques très avancées dès le départ et finalement la non maîtrise de celles-ci a beaucoup pénalisé l'industrie algérienne. L'insuffisance des cadres, d'ingénieurs et un manque encore plus dramatique de cadres moyens, a fortement accru la dépendance à l'assistance technique étrangère. «L'industrie ne peut fonctionner d'ailleurs qu'avec l'assistance technique étrangère très coûteuse» (Georges, 1999). Cela a généré des dépenses très élevées en capital, qui ont pesé lourdement sur les coûts de production devenus excessivement élevés ;
- **Le surcoût de l'industrialisation et le gaspillage** : les retards enregistrés dans la réalisation et le fonctionnement des usines (3, 4 ou 5 ans) par rapport aux prévisions, le mode de fonctionnement des usines et la dépendance accrue à l'assistance technique étrangère³⁰⁷ ont généré sur le plan financier, un accroissement considérable des coûts qui ont perdu beaucoup d'avantages attendus de l'économie d'échelle. A titre d'exemple, le coût de l'investissement dans la sidérurgie est de 3.000 dollars pour une tonne produite, mais seulement de 500 en Corée du Sud. Ainsi, de nombreuses usines une fois construites fonctionnent très mal, sinon au-dessous de leurs capacités de production (30 à 40% à la fin des années 1970) (Georges, 1999) ;
- **La mauvaise articulation entre les différents secteurs économiques** : la non maîtrise de la planification globale a généré une mauvaise articulation entre les différents secteurs économiques : l'agriculture ne fournit pas les produits nécessaires au bon fonctionnement des usines ;
- **La montée de l'endettement extérieur** : comme il a été souligné précédemment, la stratégie algérienne de développement n'a pas été financée uniquement par les recettes d'exportations des hydrocarbures, comme il a été prévu. Les besoins croissants d'importation des biens de consommation et d'équipements ont été également financés par le recours à l'emprunt extérieur. A cet effet, *le poids de la dette extérieure s'est multiplié fois 17 en une seule décennie, passant de 0,9 milliard de dollar en 1970 à 17 milliards de dollars en 1980 et le service de la dette est passé quant à lui, de 0,05 milliard de dollar à 3,9 durant la même période* (Benbitour, 1999).

2.2. Les réformes économiques et l'intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale

2.1. Les réformes économiques en Algérie

Ces mauvais résultats économiques ont exposé le pays à une plus grande dépendance vis à vis de l'extérieur sur tous les plans (technologique, financier, alimentaire et dépendance vis-à-vis des exportations du pétrole). A l'intérieur, le document du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) publié en mai 1980 sous le titre «*synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978*» a dressé un bilan sévère sur les déséquilibres économiques et sociaux générés par la stratégie algérienne de développement (1979-1978). Pour résorber ces déséquilibres, les nouvelles autorités se sont lancées dans une nouvelle politique économique et sociale, qui consiste alors le passage de la planification centralisée vers une économie de marché à partir du milieu des années 80.

Suite aux dysfonctionnements apparus dans la mise en place de la stratégie algérienne du développement, aggravés par la chute des prix du pétrole, en 1986, les autorités algériennes se sont engagées dans un vaste chantier de réformes en vue de passer d'une économie centralisée vers une économie du marché ouverte, afin de sortir de la dépendance des hydrocarbures, de diversifier son économie, de générer une croissance forte et durable et par là, l'améliorer le niveau de vie de la population.

Afin de rétablir les déséquilibres macro-économiques, internes et externes, aggravés par la crise pétrolière de 1986, les autorités algériennes ont mis en place deux séries de réformes. Les premières réformes libérales, dites de «*première génération*», ont été engagées dès 1987 par le gouvernement réformateur : elles visaient la stabilisation du cadre macroéconomique, interne et externe. Un certain nombre de mesures ont été prises comme la privatisation et l'autonomisation des entreprises publiques, la libéralisation du commerce extérieur, l'indépendance de la banque centrale vis-à-vis des pouvoirs politiques et l'ouverture à l'investissement étranger. Suite à l'échec de la tentative des réformes volontaires, qui se traduit par une situation de déséquilibre économique interne et externe, entre 1987 et 1991, la période suivante (1991-1993) est suivie par une hésitation par les autorités publiques de faire recours au rééchelonnement de la dette extérieure et à la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), considérant que la crise était d'ordre conjoncturel et non structurel.

L'échec de cette tentative d'auto-ajustement volontaire a contraint les autorités algériennes d'appliquer le PAS, signé avec le FMI dès 1994. Le PAS visait la reprise de la croissance économique durable pour résorber le sous-emploi, la réduction de l'inflation, la viabilisation de la balance des paiements et la constitution des réserves de change suffisantes. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement procède à l'adoption des politiques monétaire et budgétaire restrictives et à l'ajustement du taux de change. Sur le plan structurel, les réformes visent l'harmonisation du cadre légal et institutionnel avec les exigences d'une économie capitaliste. Parmi ces réformes, on cite : la privatisation des entreprises publiques économiques, la libéralisation du commerce extérieur, l'encouragement des investissements directs étrangers

(IDE) et l'introduction de la bourse des valeurs mobilières dans l'objectif de créer un marché financier.

Les secondes réformes dites de «*la deuxième génération*», ont été engagées à la fin des années 90 dans l'objectif est d'asseoir les changements imposés antérieurement par le PAS, tout en introduisant de nouvelles orientations économiques et sociales, afin de mettre un environnement favorable à la promotion de l'investissement national et étranger et préparer l'insertion de l'Algérie dans l'économie globalisée. Ces démarches sont d'ailleurs imposées suite aux actions engagées par l'Algérie à la conférence de Barcelone en 1995 : elles visent à la fois l'instauration d'une vaste zone de libre-échange de prospérité partagée entre l'UE et la rive sud de la méditerranée ainsi que l'adhésion de l'Algérie à l'organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Cette nouvelle stratégie de développement axée sur la libéralisation économique, l'ouverture sur l'économie mondiale et sur la régionalisation économique dans le cadre du projet de Barcelone, devra tenir compte de l'impératif taux de croissance durable d'ordre de 10% minimum (Sid Ahmed, 2004), considéré comme condition de la convergence des niveaux de développement postulée à Barcelone et d'une amélioration générale des conditions de vie des populations.

- **Les conséquences des réformes**

Sous les conditionnalités imposées par le FMI, l'Algérie a réussi à rétablir les équilibres macro-économiques et financiers, internes et externes, notamment en matière de l'équilibre budgétaire, de reconstitution des réserves de change, de l'amélioration de la balance des paiements, devenue excédentaire, de libérer les prix et ramener l'inflation à des niveaux acceptables (de 30% en 1995 à 4.8 en 1998).

Contrairement l'évolution favorable de la sphère monétaire et financière, l'application du PAS s'est traduite par une récession économique, qui a affecté négativement les couches sociales défavorisées.

Sur le plan économique, Après des années d'évolutions régressives, la croissance enregistrée depuis 1995 demeure très faible, dans la mesure où elle ne permet pas de soutenir ni les équilibres financiers, ni la création des emplois productifs. Cette faiblesse de la croissance est le résultat de la compression de l'investissement d'Etat et des entreprises publiques, du désinvestissement industriel privé dû à l'incertitude politique et à l'extension de la corruption (Benissad, 2004). L'analyse de la structure du PIB montre que la croissance obtenue depuis 1995 est essentiellement tirée par les hydrocarbures et de l'agriculture, qui ont bénéficié à cette époque respectivement de l'évolution favorable des cours mondiaux et des conditions climatiques (Adli, 2004). Par contre, le secteur industriel ne cesse pas de régresser durant les années 90, suite à la fermeture de nombreuses entreprises publiques et au désengagement de

l'Etat en tant que premier investisseur dans l'industrie. Enfin, une tertiarisation de l'économie est née de la libéralisation, de l'élargissement du marché informel et du capital commercial spéculatif au détriment du capital productif (Mekideche, 2000) permettant ainsi la naissance de l'économie de Bazar.

Quant au plan social, la compression de la demande, conjuguée avec l'absence d'une croissance significative et de la hausse des prix à la consommation ont entraîné une dégradation massive du niveau de vie des populations. Les statistiques suivantes montrent que la situation sociale qui prévaut l'application du PAS s'est caractérisée par une baisse du PNB par habitant de 45% (2880 dollars entre 1986 à 1550 dollars en 1998), suite à l'évolution négative de la consommation privée et à l'absence de la croissance économique (une croissance moyenne de 0.9% entre 1988 et 1998) ; un taux de chômage très élevé (32% en 1994 à 39% en 1998) ; une protection sociale en crise et un développement de la précarité sociale, suite au licenciement de 500000 salarié ; la disparition de la classe moyenne avec l'extension de la pauvreté extrême et relative respectivement de 3.6 à 8.1 % et de 12.6 à 22.6 entre 1988 et 1995 et enfin, la montée des inégalités sociales, aggravées par l'extension de la corruption et du gain illicite. En 1995, 20% d'algériens les plus riches détiennent un niveau global supérieur de 36 fois à celui des 20% les plus pauvres (Benissad, 2004).

2.2. L'intégration régionale et multilatérale de l'Algérie

Parallèlement aux réformes économiques déjà initiées, un processus d'ouverture a été engagé par l'Algérie :

- En vue de son accession à l'OMC, afin de s'insérer dans la division internationale du travail (DIT) et d'achever les réformes structurelles et institutionnelles déjà entamées ;
- A travers la coopération régionale avec ses voisins maghrébins en vue de créer un espace maghrébin de libre échange ;
- Enfin, à travers la signature d'un accord d'association avec la Communauté Economique Européenne (CEE), puis l'Union Européenne (1976-2005) afin de promouvoir le co-développement euromaghrébin.

Cependant, ces tentatives d'ouverture de l'Algérie au plan régional et multilatéral ont eu un bilan limité et très mitigé. Ainsi :

- Tout d'abord, l'Algérie reste l'un des rares pays non encore accédé à l'OMC. Mais autant la nécessité de l'accession de l'Algérie à l'OMC, l'accession est à regarder comme une menace particulièrement sur les entreprises nationales. L'accession de l'Algérie à l'OMC se traduira par la perte des parts des marchés des entreprises locales, incapables de soutenir la

concurrence internationale. A cette menace, s'ajoute la perte des recettes budgétaires, suite au démantèlement tarifaire ;

- le projet de l'union du Maghreb arabe est bloqué. Il demeure encore à l'état de projet. Depuis sa création, le commerce intra-régional des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) n'a jamais dépassé les 3%. En comparaison, « *le commerce intra-zone représentait 60,2% de l'UE, 22,3 de l'ASEAN, 10,6 des PECO et 19,9 des pays du MERCOSUR* » (Boussetta, 2004). Ils connaissent même une certaine irrégularité dans leurs évolutions au gré des tensions et antagonismes politiques.
- le bilan de la coopération Algérie-union européenne est limité et très mitigé des formes passées et présente euro-maghrebines sous ses différents volets. Tout d'abord, le volet social, culturel et humain s'est traduit par la fuite des capitaux et des compétences vers les pays de l'union. Ensuite, le volet politique et sécuritaire s'est soldé par la lutte contre la lutte de l'immigration clandestine, à promouvoir la paix et l'émergence d'une société civile. Enfin, le volet économique, financier et commercial s'est traduit par une faible attractivité, de transfert de technologie et d'aides financières.

2. 3. Retour de l'Etat, relance de l'économie algérienne (1999-nos jours)

A partir de 1999, l'évolution favorable des prix du pétrole a permis aux pouvoirs publics algériens de relancer l'économie, de combler les années de récession économique (1986-2000) et d'améliorer le niveau de vie des populations à travers la mise en œuvre du plan national de développement agricole (PNDA) en 2001, du plan de soutiens à la relance économique (PSRE) entre 2001-2004, du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) pour 2005-2009 et du programme quinquennal 2010-2014 et le programme quinquennal 2015-2019. On a assisté alors à un retour de l'Etat en tant qu'investisseur, planificateur et régulateur, afin de soutenir la croissance économique et améliorer le niveau de vie des populations.

Le programme national de développement agricole (PNDA) vise l'amélioration des rendements agricoles, à travers la mise à niveau des anciennes exploitations agricoles par l'irrigation, l'intensification rurale et la modernisation de l'agriculture (Benissad, 2004). Grâce aux bonnes conditions climatiques, notamment la pluviométrie, ce programme a permis la création de 6000 postes d'emplois et ma relation de la production des céréales, qui couvre en 2003, 49% des besoins domestiques. Cependant, l'évolution irrégulière des taux de croissance de l'agriculture (10% du PIB en 2003, ensuite 8.3% en 2004 et de 7,7 en 2005 témoigne de la dépendance du secteur à la pluviométrie (OCDE, 2007). En effet, malgré les efforts consentis dans le domaine de l'hydraulique, l'équilibre alimentaire continue à dépendre de manière significative des importations (la facture alimentaire se chiffre à 4 milliards de dollars) (NU, 2005).

Le Programme de Soutiens à la Relance Economique (PSRE) (2001-2004) est financé à hauteur de 7 milliards de dollars, par les recettes fiscales et non par les crédits extérieurs (Chenetouf,

2004). Ce plan vise l'amélioration du niveau de vie de la population, l'élévation du développement humain (construction d'un million de logements, alimentation en eau et en gaz naturel, etc.) et le développement des infrastructures, afin de préparer un environnement favorable pour l'investissement industriel privé et d'attirer les investisseurs étrangers (CNES, 2004).

Cependant, malgré quelques performances enregistrées dans le domaine d'alimentation en eau et le raccordement des réseaux d'assainissement, le bilan de ce programme reste très mitigé (OCDE, 2004 ; CNES, 2004). En effet, *«Il donne lieu à des gaspillages à travers les surcoûts engendrés par les mauvais choix de terrains, d'entreprises de réalisation, de surconsommation de matériaux de construction et l'insuffisance du contrôle et du suivi des travaux»* (OCDE, 2004). Selon l'évaluation réalisée par le CNES, *«le plan a souffert d'une forte atomisation des opérations, la non réalisation des projets structurants relevant des infrastructures et l'absence de tout effet multiplicateur»* (CNES, 2005) : d'ailleurs, seulement 60% des crédits ont été consommés (Troin, 2006). Ainsi, une étude menée par l'OCDE montre que : *«le bilan PSRE reste très mitigé, notamment pour ce qui est de la durabilité de l'impact sur la croissance et l'emploi et des fragilités qu'il a engendré, particulièrement du côté de l'équilibre intérieur. A cet effet, si la croissance a été bonne en 2003 (6,8%) grâce à l'activité pétrolière, elle est redescendue à 5,2 % en 2004 et 5,3% en 2005»* (OCDE, 2006).

Le PSRE est consolidé par le Programme de Complémentaire de Soutiens à la Croissance (PCSC) (2005-2009). Ce dernier est doté d'une enveloppe financière de 55 milliards de dollars, à laquelle s'ajoutent quelques 14 milliards destinés au développement des régions des hauts plateaux et du grand Sud³⁶⁸. *«L'objectif de ce programme est d'alimenter une croissance économique forte et durable de 5 à 6 %, en dotant le pays d'infrastructures adéquates, afin d'améliorer le climat des affaires et d'inciter les investisseurs privés et étrangers à s'impliquer davantage dans la relance de la croissance»* (OCDE, 2007). Cependant, jusqu'à présent toutes les expertises et études arrivent à la conclusion que l'Algérie n'a opéré aucun changement structurel (OCDE, 2007). Malgré les bons résultats macro-financiers, ceux-ci n'arrivent pas, cependant, à influencer positivement et durablement la sphère réelle en générant, une croissance de l'industrie et une diversification des exportations. La croissance est toujours tirée essentiellement par les services et la rente pétrolière, ce qui pose le problème de durabilité de la croissance et du développement social durables. En 2006, la croissance est tombée à 2% et, suite à une légère reprise, elle est passée à 3,1% en 2007. En plus de son insuffisance, cette croissance est tirée essentiellement par les hydrocarbures (en 2008, 50% du PIB est tiré par le secteur des hydrocarbures)⁶.

De plus, le secteur privé n'arrive pas à créer une alternative durable pour une croissance moins dépendante des hydrocarbures. Celui-ci investit dans le secteur des services et le bâtiment et travaux public (BTP) pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à une concurrence étrangère de plus en plus acharnée, avec l'ouverture du pays (accord

⁶ Site de la présidence de la république algérienne, données économiques et sociales.

d'association avec l'Union européenne, adhésion prochaine à l'organisation mondiale du commerce, accords d'intégration régionale).

En 2010, un plan troisième plan quinquennal (2010-2014) a été également engagé pour soutenir le développement socio-économique du pays. Ce plan, d'une enveloppe de 286 milliards dont 130 milliards sont consacrées pour le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau. Et depuis 2015, un quatrième plan quinquennal (2015-2019) de 262 milliards de dollars a été lancé : il est destiné à renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et développer une économie compétitive et diversifiée. Le nouveau plan quinquennal devrait marquer une rupture avec les anciennes méthodes. Mais comme les plans déjà engagés, ces deux derniers plans souffrent d'une inefficacité et de l'inflation des surcoûts. Pour tirer les leçons et éviter de reproduire les erreurs déjà commises lors des anciens plans (comme c'était le cas des plans engagés durant la période de planification centralisée), l'élaboration de ces programmes doit intégrer les concertations nationales et locales requises, tirer les leçons des expériences passées, et améliorer son impact sur le développement local et le développement humain, mais aussi sur le développement d'une économie productive et compétitive dans tous les secteurs, base du changement structurel et institutionnel du pays.

A final, on peut estimer à travers l'analyse des différents plans de relances engagées depuis 2000, la réhabilitation du rôle de l'Etat en tant que premier investisseur et régulateur, suite à l'évolution favorable des prix du pétrole, n'a produit jusqu'à présent aucun changement significatif sur la structure de l'économie algérienne. *«Ces choix sont contestés par les experts économiques comme une poursuite des erreurs de gestion des années 70 au lieu d'accélérer les réformes économiques structurelles et d'inciter l'Etat à se réformer, afin d'instaurer de bonnes bases au changement structurel et institutionnel»* Ainsi, selon Abdelmadjid Bouzidi (2009). *« l'échec de la construction de l'économie d'après le pétrole depuis 1980 et le blocage des réformes structurelles ont amené l'Etat à éviter les réformes profondes et à se légitimer derrière l'injection de l'argent de la rente pétrolière aléatoirement à l'économie, qui empêche toujours de tirer les leçons de nos échecs»* (Bouzidi, 2009). Ce constat est perceptible toujours dans l'inefficacité de l'appareil productif qui demeure toujours sinistré, l'absence d'une croissance stable et durable (3% en 2006 et 3,2% en 2007), de la paupérisation de la population et la vulnérabilité accrue des équilibres macro-économiques aux chocs exogènes.

Conclusion

Nous venons de montrer dans chapitre que durant ces dernières décennies, la Corée du sud a réussi son intégration dans l'économie mondiale, lui permettant de réaliser des performances économiques et sociales comparables à celles des pays développés. A l'inverse, l'Algérie n'a pas connu son décollage après plus d'un demi-siècle de sa décolonisation.

Le succès économique et social coréen s'explique au niveau interne, par l'intervention de l'Etat efficace, stratégie, développementaliste et compétent. Il a joué le rôle à la fois de producteur,

protecteur, programmateur et prospecteur (4P) ; à l'inverse, l'absence de la bonne gouvernance et d'un Etat développementaliste et stratège ont été historiquement l'une des causes principales de l'échec de toutes les politiques du développement mises en place par l'Algérie depuis son indépendance à nos jours.

Conclusion générale

Ce polycopié de cours avait pour objectif d'analyser le contexte international caractérisant l'économie mondiale d'aujourd'hui ainsi que les enjeux et les conséquences de ce bouleversement international sur les économies et sociétés des pays en développement. Au terme de ce document, nous sommes parvenus à des conclusions suivantes :

Le contexte économique international d'aujourd'hui est caractérisé par la montée de la mondialisation en tant que processus historique du développement des économies et des sociétés de la planète. Ce phénomène se caractérise par l'ouverture et l'interdépendance de plus en plus croissante des pays et régions du monde, à travers l'accroissement rapide des flux du commerce international de biens et services, des flux financiers et des investissements directs étrangers, des technologies de l'information et des communications et des flux de personnes (migration internationales et flux touristiques), qui ont pris une dimension planétaire. Ces flux sont dynamisés et régulés par la montée des acteurs de régulation de l'économie mondiale, à savoir les Etats, les regroupements d'Etats (blocs régionaux) ainsi que les organisations internationales (FMI, BM, OMC, etc.).

Cette mondialisation de l'économie a généré des impacts équivoques (à la fois positifs et négatifs) sur la croissance économique, l'intégration et la marginalisation des pays, le niveau de vie des populations, les inégalités, la pauvreté, l'éducation, la culture, l'environnement, etc. Nous avons conclu que les fruits de la mondialisation ne sont pas en faveur de tous les pays et régions du monde en développement. La mondialisation semble alors offrir de nombreuses opportunités pour certains pays et régions en développement (NPI asiatiques, d'Amérique latine et récemment certain PECO). L'accroissement des parts de ces pays dans le commerce mondial, des investissements directs étrangers, l'accès plus facile au capital, aux technologies de l'information et de la communication ainsi que l'orientation de ces flux au niveau régional, sont autant de facteurs qui ont conduit à l'émergence des pays et régions en développement, à travers l'augmentation de leur niveau de croissance économique, de la productivité, se traduisant ainsi par l'augmentation du niveau de vie de leur population. A l'inverse, d'autres PVD, dont la majorité se situe en Afrique subsaharienne et en Asie du sud, sont complètement mis à l'écart du développement à l'ère de la mondialisation. Cette marginalisation s'explique par leurs faibles parts dans le commerce mondial, les IDE et technologies, aggravées par les politiques d'ajustement structurels engagées, le poids de l'endettement extérieur, les promesses non tenues des institutions internationales et les exportations agricoles fortement subventionnées des pays développés et leurs politiques protectionnistes, qui ont ruiné l'espoir des paysans des pays pauvres.

Ces conséquences néfastes de la mondialisation sur les régions en développement s'expliquent également par l'échec des différentes politiques de coopération Nord-Sud mises en place depuis l'indépendance des pays du Sud. Les pays du Nord n'ont pas engagé une réelle politique de développement en vue de réduire les asymétries, à la fois économiques, sociales et politiques qui les séparent avec les pays du Sud. Les motivations des pays du Nord ont été davantage

orientées vers des motivations géopolitiques et stratégiques plutôt que vers des objectifs du développement.

Pour illustrer la réalité caractérisant la mondialisation d'aujourd'hui et ses conséquences sur les pays et régions en développement, nous avons étudié le cas de deux pays du Sud qui ont entamé leur processus d'intégration l'économie mondiale : la Corée du Sud et l'Algérie dont les résultats enregistrés sont contradictoires (réussite coréenne et échec algérien). Ces résultats paradoxaux enregistrés par ces deux pays sont dû à deux principaux facteurs, internes et externes. Au niveau interne, cela s'explique historiquement par la nature de l'Etat mis en place par les deux pays depuis le départ de leur processus du développement (Etat stratège et développementaliste en Corée du Sud et gouvernance aléatoire et absence de vision en Algérie), et au niveau externe, par la nature des relations développées par leurs centres. A la différence des NPI asiatiques où leur centre (Japon) a fortement contribué à leur développement, les puissances coloniales (dont leur centre est l'Europe, principalement la France) ont appris historiquement aux pays africains comme l'Algérie, à consommer ce qu'ils ne produisent pas et à produire ce qu'ils ne consomment pas, cause de leur sous-développement.

Références bibliographiques

- Adda J. (1996), «*La mondialisation de l'économie*», tome1, Paris, La Découverte, col. Repères.
- Adli Z. (2004), «*Réformes économiques et performance des entreprises publiques agroalimentaires : cas de l'ERIAD Alger (1983-2000)*», Thèse de Doctorat en sciences agronomiques, INA,
- Adli Z. (2004), «*Réformes économiques et performance des entreprises publiques agroalimentaires : cas de l'ERIAD Alger (1983-2000)*», Thèse de Doctorat en sciences agronomiques, INA.
- Akerkar A. (2009), *Analyse des conséquences sociales de la mondialisation sur les PVD : Cas de l'Algérie*, Mémoire de Magister en sciences économiques, université de Bejaia.
- Allou S., Di Loreto P. (2000), *Coopération décentralisée ou développement local urbain en Afrique : pratiques en débat*, Paris, Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET), 2 volumes.
- Amarouche A. (2004), «*Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie : Essai sur une économie à base de rente*», Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Lyon 2.
- Arab N. (2007), « À quoi sert l'expérience des autres ? » « Bonnes pratiques » et innovation dans l'aménagement urbain, *Revue espaces et sociétés*, vol.4, n° 131, pp. 33-47.
- Badie B. (1992), *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Coll. L'espace du politique, Paris : Fayard.
- Bairoch, P. (1992), *La Tiers-Monde dans l'impasse*, Paris : Gallimard.
- Bairoch, P. (1997), *Victoires et déboires*, Tomme I, II et III, Paris : Gallimard.
- Baker G. (1999), « The Taming of the Idea of Civil Society », *Democratization*, vol.3, n°6, automne, pp. 1-4.
- Banque mondiale. (2005), «*Perspectives économiques mondiales*».
- Baron C. (2007), « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts », *Revue Tiers Monde*, vol.2, n°190, pp. 325-342.
- Baudrant V. (2002), «Les éléments clés de la mondialisation », ED. Studyrama
- Benachenhou A. (1980), «Planification et développement en Algérie 1962-1980»,
- Benbitour A. (1998), «*L'Algérie au troisième millénaire : défis et potentialités*», Ed. MARINOUR.
- Benissad A. (1982), «*Economie du développement de l'Algérie : sous-développement et socialisme*», 2ème Edition Economica, Paris.
- Benissad H. (1991), « Réformes économiques en Algérie », OPU, 2ème Edition.
- Benissad H. (2004), « *Algérie : de la planification socialiste à l'économie de marché* », ENAG.
- Bernis G-D. (1971), «*Les industries industrialisantes et les options algériennes*», *Revue Tiers-Monde*, n° 47.
- BIT. (2005), « *La mondialisation juste : créer des opportunités pour tous* », Rapport de la commission sur la dimension sociale de la mondialisation, Genève, 2005, P. 32.
- Blanc M. (2009), « La gouvernance urbaine », in Stébé J-M et Marchal H. (dir), *Traité de la ville*, Paris : PUF, pp.207-254.

- Blin M. (Dir.) (2004), «*Economie et culture : le cas de la Corée du sud*», Groupe sénatorial d'amitié France - Corée du Sud.
- Blundo G. (2000), *Monnayer les pouvoirs : espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n°9, Paris : PUF / Genève, IUED.
- Boudjema R. (2002), «La mondialisation : concepts et réalités », revue de CREAD, n°61.
- Boussetta M. (2004), « *Espace euro-méditerranéen et coûts de la non intégration sud-sud : le cas des pays du Maghreb* », Rapport de Femise, Août.
- Bouzidi A. (2009), «*Réformes économiques : Brusque retour en arrière ?*», Chroniques du soir d'Algérie, Mercredi 21 Janvier.
- Carroue L. (2005), «*Géographie de la mondialisation*», Armand Colin, Paris.
- Castel O. (2002), *Le sud dans la mondialisation. Quelle alternative ?*, Paris : La Découverte.
- Chenntouf T. (2005), «*Les Etats face à la mondialisation : le cas de l'Algérie* », Communication à la 11^{ème} Assemblée générale du CODESRIA, «*Repenser le développement africain, Au-delà de l'impasse, les alternatives*», 6-10 décembre, Maputo, Mozambique.
- Lee C-H. (1995), « La transformation économique en Corée du sud », Etude du centre du développement de l'OCDE.
- CNES. (2004), *Rapport sur le développement humain*.
- Cnuced. (2007), « *Rapport sur l'investissement dans le monde* ».
- Cohen D, Jeanneney S-G et Jacquet P. (2006), *La France et l'aide publique au développement*, Rapport du conseil d'analyse économique, Paris : La Documentation française.
- Dallenne P. et Nonjon A (Dir.) (2005), «*La mondialisation : Données, Acteurs et Enjeux*», Ellipses, Paris.
- d'Etudes Politiques de Lyon, 1997, P.13. http://archives.univ-lyon2.fr/281/2/contexte_eco.pdf.
- Dollar D. (2002), « La mondialisation », *Revue Finance&Développement*, Volume 39, N°1.
- Fantanel J. (2005), «*Géoéconomie de la globalisation*», Ed. Coté Cours, OPU.
- Favreau L et Fréchette L. (2000), « *Économie sociale, coopération Nord/Sud et développement* », *Cahiers du CRISES*, no 2, janvier, coll. « *Working Papers* ».
- FMI. (2005 et 2007), «*Perspectives économiques mondiales*».
- Fowler A. (2002), « Beyond partnership : Getting real about NGO relationships in the aid system », in Edwards M et Fowler A, *The Earthscan Reader on NGO Management*, Londres : Earthscan Publications, pp. 241-255.
- Gabas J.J. (2002), *Nord-Sud : L'impossible coopération ?*, Paris : Presse De Science Po.
- Gabas J-J, Philippe Hugon Ph. (2001), « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », *L'Économie politique*, vol. 4, no 12, pp. 19-31.
- Georges M. (1999), «*Évolution Économique de l'Algérie depuis l'Indépendance (1962-1995)*», Institut d'Etudes Politiques de Lyon. [Http://archives.univ-lyon2.fr/281/2/contexte_eco.pdf](http://archives.univ-lyon2.fr/281/2/contexte_eco.pdf).
- Guehairia A. (2007), «*Les acteurs de la mondialisation : avantages et inconvénients* », Communication présentée au colloque international intitulé : Mondialisation et développement : mondes d'hier et mondes d'aujourd'hui, les 6 et 7 septembre Annaba.
- Guendouzi B. (2008), *relations économiques intrenationales*, Ed. El Maarifa, 128p.
- Interview de Josef Stieglitz, in, *Revue Problèmes économiques* N°26, février, 2003.
- Kim Y et Albaghli C. (2004), «*Corée du sud : le modèle & la crise*» CEDIMES, L'Harmattan, Paris.

- KIM Yersu et ALBAGHLI, « *Corée du sud : le modèle & la crise* » CEDIMES, L'Harmattan, Paris, 2004
- Lacroix L. (2010), « Contrôle et instrumentalisation de la société civile maghrébine dans la coopération euro-méditerranéenne : le cas du Maroc et de la Tunisie », *L'Année du Maghreb*, n°1.
- Lanzarotti M. (1992), « *La Corée du sud : Une sortie du sous-développement* », PUF.
- Le Prestre Ph. (2002), « La nouvelle mondialisation et ses défis », observatoire d'éco-politique international, observatoire d'éco-politique international, Canada.
- Lee B, "Growth factors of the Korean economy and the role of industrial policy", Seoul, Korean Economic Research Institute, 1998, in Yersu KIM et Claude Albaghli, "La Corée du sud: modèle & crise", CEDIMES, L'Harmattan, Paris, 2004, P.187.
- Mauss M. (2007), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris : PUF.
- Mekideche M. (2000), « L'Algérie entre l'économie de rente et l'économie émergente : éléments pour une émergente », Dahleb, Alger.
- Micchielli J-L. (1991), « *Relations économiques internationales* », Ed. Hachette supérieure, Paris.
- Montagner M. (2006), « *De l'usage du concept de gouvernance dans les politiques de développement de l'Union européenne* », Institut de recherche et débat sur la gouvernance, Décembre. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-253.html>
- Morand P. (Dir.) (2007), « *Mondialisation, changeons de posture* », rapport du groupe de travail international sur la mondialisation, La Documentation française, pp.128.
- Nations-Unies (1992), « *Rapport du sommet mondial pour le développement durable* », Johannesburg, Afrique du sud.
- Navez-Bouchanine F. (2007), « Le développement urbain durable : « best practice » ou leurre méthodologique ? », *Espaces et sociétés*, Vol.4, n° 131, pp. 101-116.
- Negrepointi-Delivanis M. (2007), « *La mondialisation innocente et la mondialisation conspiratrice* », Colloque international sur : « *La mondialisation et développement : Mondes d'hier et Mondes de demain* », 10 et 11 Septembre 2007, Annaba (Algérie).
- Ocampo J-A et Martin J (dir.). (2005), « *Mondialisation et développement : un regard de l'Amérique latine et des Caraïbes* », CEPALC, Santiago.
- OCDE. (2004, 2006, 2007), « *Perspectives économiques en Afrique* ».
- Olga N-F. (2004), « De la dépendance aux relations de partenariat : les relations interorganisationnelles dans la coopération internationale », *les Cahiers de la Chaire*, Collection recherche, n° 01.
- Olga N-F. (2009), *Le partenariat en coopération Internationale: paradoxe ou compromis?* PUQ, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- ONU. (2002), « *La mondialisation* », Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, Afrique du sud, 26 août à 4 Septembre.
- Otayek, R. (2002) "Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de Politique comparée*, vol. 9, n° 2.
- Ould Amar Z. (2008), « analyse de l'efficacité du concept de société civile dans la réalité socioculturelle des sociétés non arabes et musulmane d'Afrique », Novembre.

- Ourabah M. (1982), «*Les transformations économiques de l'Algérie*», ENAP et PUBLISUD..
- Planche J. (2004), *Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles : Mieux comprendre les enjeux*, document du Comité français de solidarité internationale n°38, Aout. http://www.capcooperation.org/Documents/Societe_civile.pdf
- Porter M. (1993), « *L'avantage compétitif des nations* », InterEditions.
- Poulet J-P. (2005), «*Les firmes multinationales : frein ou moteur pour l'économie* », Ellipses, Paris.
- Rapport de la Banque Africaine de Développement (2002) (BAD), «*Développement et mondialisation en Afrique* ».
- Rapport du système des Nations Unies en Algérie. (2005), « *Algérie : bilan commun du pays* », septembre.
- Reinelli M. (1991), «*L'OMC*», Ed. Casbah, Alger, pp. 94-51.
- Rezik A. (2006), «*Algérie, Brésil, Corée du Sud : trois expériences du développement*», OPU, Alger.
- Robinovich A. (2007), « Cuba, « best practices » : quel potentiel d'élargissement ? », *Espaces et sociétés*, vol.4, n° 131, pp. 85-100.
- Rouget F-D. (2009), *Libre-échange et protectionnisme* , CP des SES Mayotte.
- Roy O. (2002), « *Asie centrale : la société civile en débat* », *Revue internationale de politique comparée* vol. 9, n°2.
- Samson I. (Dir) (2004), «*L'économie contemporaine en 10 leçons*», Ed. Dalloz, Paris.
- Senarclence P-D. (2002), « *La mondialisation : théories, enjeux et débats* », A. colin, Paris.
- Severino J-M & Charnoz O. (2005), « *Veut-on aider les pays pauvres ?* », in Aubry M, *Agir pour le Sud maintenant ! Pour une autre approche des relations Nord-Sud*, Editions de l'Aube, Collection Propose, septembre.
- Severino J-M et Charnoz O. (2005). « ‘‘Les mutations imprévisibles’’ . État des lieux de l'aide publique au développement », *Revue Afrique contemporaine*, vol.1, n° 213.
- Sid Ahmed A. (2004), «*Le développement asiatique : quels enseignements pour les pays arabes? Eléments de stratégie de développement : le cas de l'Algérie*». Ed. ISPROM-PUBLISHED.
- Stoessel-Ritz J, Blanc M., Grodwohl M. (2011), « *Dans la cuisine du partenariat. Retour sur les obstacles interculturels et institutionnels dans un projet de coopération universitaire franco-algérienne* », *Interventions économiques*, n° 43, pp. 1-14.
- Toussaint E. (2005), «*Corée du sud : le miracle démasqué*», PAPDA, Canada. <http://www.rehredhaiti.net/membres/papda/ancien/>.
- Troin J-F. (2006), «*Le Grand Maghreb*», Armand Colin, Paris.
- Vernière, M. (1995), *Nord-Sud : Renouveler la coopération*, Paris : Economica.